

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2015-2016

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES





Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur: 418 646-5974

Courriel: info@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

Photos

Gilles Gaudette, MDDELCC Shutterstock Istockphoto Pexels

Dépôt légal – 2016 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN 978-2-550-76454-0 (imprimé) ISBN 978-2-550-76455-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2016

MOT DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement Québec

Monsieur le Président,

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, lequel a été reconduit pour une année additionnelle, ainsi qu'aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

David Heurtel

Québec, le 30 septembre 2016

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

MOT DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur David Heurtel Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ce document fait état de la performance du Ministère en présentant les résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, lequel a été reconduit pour une année additionnelle, ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

Marie-Renée Roy

Québec, le 29 septembre 2016

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BAPE Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

BEIE Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques

CDD Commissaire au développement durable

CDDB Comité directeur sur la diversité biologique

CERQ Cadre écologique de référence du Québec

CIDD Comité interministériel du développement durable

CIGIE Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau

CRE Conseil régional de l'environnement

CSPQ Centre de services partagés du Québec

DSCC Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

EES Évaluation environnementale stratégique

ETC Équivalent temps complet

GES Gaz à effet de serre

INSPQ Institut national de santé publique du Québec

ISQ Institut de la statistique du Québec

LOI sur la qualité de l'environnement

MAMOT Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MDDELCC Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques

MEIE Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

MERN Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MERN-FRN Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Fonds des ressources naturelles

MESI Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

MESRS Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

MFE Ministère des Finances et de l'Économie

MFFP Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MFFP-FRN Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Fonds des ressources naturelles

MO Ministères et organismes

MRIF Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

MSP Ministère de la Sécurité publique

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTESS Ministère du Travail, de l'Emploi et la Solidarité sociale

MTMDET Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

MTO Ministère du Tourisme

MTQ Ministère des Transports

MTMDET-FORT Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports –

Fonds des réseaux de transport terrestre

OBV Organisme de bassin versant

OGDB Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique

OVT Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

PACC 2006-2012 Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

PACC 2013-2020 Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

PADD 2008-2015 Plan d'action de développement durable 2008-2015

PADD 2015-2020 Plan d'action de développement durable 2015-2020

PDE Plan directeur de l'eau

PDEIPH Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes

handicapées

PTMOBC Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et

compostage

RAA Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère

RBQ Régie du bâtiment du Québec

RCES Règlement sur le captage des eaux souterraines

RDOCECA Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans

l'atmosphère

RECYC-QUÉBEC Société québécoise de récupération et de recyclage

RNCREQ Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

ROMAEU Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

RPEP Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

RSPEDE Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission

de gaz à effet de serre

SAA Secrétariat aux affaires autochtones

SAP Sanction administrative pécuniaire

SCT Secrétariat du Conseil du trésor

SIQ Société immobilière du Québec

SPEDE Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

Stratégie 2015-2020 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

TACEDD Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable

TACEP Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées

Tacom Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux

TCR Table de concertation régionale

VGQ Vérificateur général du Québec

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et des explications qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, qui a été reconduit pour une année additionnelle, le respect des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et la mise en place des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2015. Les objectifs et les activités de l'ensemble de ces plans étaient ceux en vigueur au 31 mars 2016.

La Direction de la vérification interne et du bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires a évalué la qualité et la cohérence des résultats, des explications et de l'information présentés dans ce rapport annuel de gestion, et produit un rapport de validation. De plus, les membres du comité exécutif du Ministère ont approuvé le présent document.

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016;
- donnent une image fidèle de la mission, de la vision, des valeurs, des domaines d'activité, de la clientèle, des services, des partenaires et de la structure administrative du Ministère;
- présentent les objectifs poursuivis, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats qui leur sont associés ainsi que des données sur l'utilisation des ressources;
- fournissent de l'information au regard des exigences législatives et gouvernementales.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

Marie-Renée Roy

Québec, le 29 septembre 2016

Les membres de la direction en poste au moment du dépôt du Rapport annuel de gestion 2015-2016

Geneviève Moisan, sous-ministre adjointe Lutte contre les changements climatiques

Lise Lallemand, sous-ministre adjointe

Services à la gestion

Jacques Dupont, sous-ministre adjoint Expertise et Politiques de l'eau et de l'air

Patrick Beauchesne, sous-ministre adjoint
Développement durable et Qualité de l'environnement

Michel Rousseau, sous-ministre adjoint Contrôle environnemental et Sécurité des barrages

Marie-Josée Lizotte, sous-ministre adjointe Évaluations et Autorisations environnementales

Marie les

RAPPORT ANNIIFI DF GESTTON 2015-2016

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DU BUREAU DE RÉEXAMEN DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Nous avons procédé à la validation des résultats, des indicateurs, des explications et des autres renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consistait à évaluer la qualité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Les travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de ces travaux, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous paraît de qualité et cohérente.

La directrice de la vérification interne et du bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires,

Julie Parent

Québec, le 28 septembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2015-2016	1
1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	11
La mission, la vision et les valeurs	11
Les domaines d'activité	11
La clientèle	12
Les services	12
Les partenaires	13
La structure administrative	13
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015-2016	15
Les résultats du Plan stratégique 2009-2014	15
Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable	15
Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique	15
Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité	19
Orientation 4: Assurer une gestion durable des ressources en eau	20
Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale	24
Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire	26
Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	28
3. UTILISATION DES RESSOURCES	35
Les ressources humaines	35
Les ressources budgétaires et financières	38
Les ressources informationnelles	40
4. RÉSULTATS RELATIFS AU FONDS VERT	43
Les ressources humaines du Fonds vert	43
Les ressources financières du Fonds vert	43
Les ressources informationnelles du Fonds vert	53
Contrats de service octroyés dans le cadre du Fonds vert	55

5. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	57
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	57
La simplification réglementaire et administrative	58
Les changements climatiques	59
La Politique de financement des services publics du Québec	62
L'accès à l'égalité en emploi	63
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	66
Les bonis au rendement	66
La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT)	67
Les standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web	70
La gestion et le contrôle des effectifs de même que les renseignements relatifs aux contrats de service	71
6. DÉVELOPPEMENT DURABLE	73
Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2015	73
Les travaux réalisés dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	98
7. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	101
ANNEXE	117

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2015-2016

Gouvernance du Fonds vert

Le 5 février 2016, le gouvernement annonçait la réforme en profondeur de la gestion du Fonds vert en se basant sur le renforcement des trois principes de gouvernance que sont la rigueur, la transparence et la reddition de comptes. À cette fin, un projet de loi a été préparé pour que soit mis en place un conseil de gestion du Fonds vert, dirigé par un président-directeur général et un conseil d'administration, et dont la gouvernance reposera sur une gestion par projets axée sur les meilleurs résultats liés directement à l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement.

La nouvelle gouvernance du Fonds vert permettra une reddition de comptes plus complète et une communication centralisée, en plus d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande coordination des projets soutenus par les différents ministères.

Lutte contre les changements climatiques

Depuis le début des années 2000, la lutte contre les changements climatiques fait partie des priorités du gouvernement du Québec. L'année 2015-2016 a été marquée par de nombreuses avancées en la matière.

Une cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030

Afin de se doter d'une nouvelle cible de réduction à l'horizon 2030, le gouvernement du Québec a tenu, comme le stipule la Loi sur la qualité de l'environnement, une consultation particulière sous l'égide de la Commission des transports et de l'environnement à l'automne 2015. À la suite de cette consultation, le Québec a adopté une cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 pour 2030, la cible la plus ambitieuse au Canada.

Le marché du carbone Québec-Californie

Le marché du carbone jouera un rôle fondamental dans l'atteinte de la cible 2030, tout comme il le fait pour l'atteinte de la cible 2020. La performance et la robustesse du marché Québec-Californie sont par ailleurs reconnues mondialement, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

En 2015-2016, le Québec a tenu quatre ventes aux enchères d'unités d'émission de GES conjointement avec la Californie qui ont rapporté davantage de revenus que l'année précédente, soit un total de près de 858,5 millions de dollars qui ont été versés au Fonds vert. Depuis l'instauration au Québec d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), les revenus des ventes aux enchères versés au Fonds vert s'élèvent à près de 1,2 milliard de dollars.

En 2015-2016, le SPEDE a réalisé l'opération de couverture des émissions relatives à la première période de conformité. En effet, les émetteurs visés avaient jusqu'au 2 novembre 2015 pour remettre au ministre un droit d'émission pour chaque tonne d'équivalent CO₂ émise dans l'atmosphère par leurs établissements

assujettis en 2013-2014. Ce premier processus de conformité s'est soldé par une performance parfaite des émetteurs québécois, qui ont tous couvert la totalité de leurs émissions, et ce, dans les délais impartis.

Au cours de cette période, les relations entre le Québec et l'Ontario se sont intensifiées et ont notamment abouti, en avril 2015, à l'annonce du choix d'un SPEDE par le gouvernement ontarien comme outil de tarification carbone. À l'automne 2015, une entente de coopération dans laquelle le Québec et l'Ontario vont collaborer au développement d'un SPEDE ontarien et à sa liaison avec le marché du carbone Québec-Californie a aussi été signée.

Le rayonnement sur la scène canadienne et internationale

L'année 2015-2016 a été très animée sur la scène canadienne et internationale dans le dossier des changements climatiques. Au Canada, le Québec a joué un rôle actif afin de susciter une meilleure concertation entre les différents gouvernements dans ce domaine. Ses actions ont notamment donné lieu à la tenue du Sommet de Québec sur les changements climatiques en avril 2015 ainsi qu'à la signature de deux ententes de coopération sur la mise en œuvre du SPEDE en Ontario et au Manitoba. Il s'est également investi dans le processus d'élaboration du nouveau cadre pancanadien sur les changements climatiques. Le Québec a également participé au Sommet des Amériques sur le climat du 7 au 9 juillet 2015, à Toronto, qui visait à mobiliser les États fédérés et les régions des Amériques en prévision de la tenue de la Conférence de Paris sur le climat.

Sur la scène internationale, le Québec a participé à plusieurs événements de haut niveau, dont la conférence de Paris sur le climat en décembre 2015, au cours de laquelle le premier ministre a fait l'annonce d'un nouveau financement de 25,5 millions de dollars visant à soutenir la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement francophones. Il a également adhéré à de nouveaux partenariats, soit le Protocole d'accord sur le leadership climatique infranational mondial (Under 2 MOU) ainsi que la Carbone Pricing Leadership Coalition, et a contribué à la mise en place de l'Alliance internationale sur les véhicules zéro émission. Par ailleurs, le Québec était présent lors du Sommet mondial Climat et Territoires tenu à Lyon, en juillet 2015. Cet événement regroupait l'ensemble des acteurs non étatiques (gouvernements locaux et infranationaux, organisations environnementales, associations d'entreprises, de jeunes et des Premières Nations) impliqués dans la lutte contre les changements climatiques et visait à dégager les meilleures solutions pour accélérer la transition vers des économies sobres en carbone. Ces propositions ont été par la suite transmises aux Nations Unies dans le cadre de la Conférence de Paris sur le climat.

Lac-Mégantic

À ce jour, 100 % des travaux de décontamination du centre-ville de Lac-Mégantic ont été réalisés. Maintenant, il ne reste que la poursuite des activités de traitement de sols jusqu'en 2017 ainsi que les activités de suivi de la qualité des eaux souterraines et de l'air ambiant. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) assure le suivi des travaux de réhabilitation, de la qualité de l'air et de l'eau souterraine. Le MDDELCC a été présent jusqu'à ce que tout le centre-ville soit décontaminé et réhabilité. Il poursuivra sa collaboration avec les autres ministères et organismes impliqués et avec les autorités locales, tant que cela sera requis.

Rivière Chaudière

À la suite de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic, un comité expert a été chargé de préparer un plan de gestion de la contamination résiduelle de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers. Tous les projets recommandés par le comité pour 2014-2015 ont été mis en œuvre. Les constats et les recommandations du comité expert pour les années 2015-2016 et 2016-2017 ont fait l'objet d'un deuxième rapport. Ce rapport a été rendu public en novembre 2015 et le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations qu'il contient.

Barrages

Au cours de l'année 2015-2016, le MDDELCC a revu sa structure administrative concernant l'application de la Loi sur la sécurité des barrages et l'exploitation des barrages publics qui sont sous sa responsabilité, et ce, afin de mieux distinguer ses responsabilités en la matière.

Il a élaboré un plan de redressement visant à améliorer la gestion des barrages au Québec et à donner suite à l'ensemble des recommandations du VGQ formulées en 2015-2016. Il a également créé un comité directeur, composé de représentants provenant de l'externe et du MDDELCC, dont le mandat est d'assurer la réalisation de ce plan de redressement. Le 10 mars dernier, le ministre David Heurtel a dévoilé le rapport d'étape sur l'avancement de ce plan :

http://www.cehq.gouv.qc.ca/documents/rapport/Rapport etape 2 comite directeur Barrages DR finale. pdf

Application de la Loi sur la sécurité des barrages

En ce qui concerne l'application de Loi sur la sécurité des barrages, un processus rigoureux assurant que les propriétaires de barrages se conforment à la Loi sur la sécurité des barrages a été mis en œuvre. Un rappel formel a été adressé à chacun des propriétaires de barrages concernés pour les enjoindre à se conformer à l'intérieur d'échéanciers précis, ce qui a mené à l'envoi de cinq avis préalables à des ordonnances. Les efforts menés auprès des propriétaires pour qu'ils déposent les renseignements manquants, et ceux que le Ministère a déployés pour le traitement des dossiers, ont permis l'approbation de 165 dossiers au cours de l'année. Ainsi, plus de 91 % des études d'évaluation de sécurité déposées sont maintenant approuvées. Le répertoire des barrages a été bonifié afin de rendre publiques les données de conformité des barrages. La mise en œuvre d'un programme de contrôle systématique se poursuit afin de s'assurer du respect des obligations prévues dans la Loi et dans le Règlement sur la sécurité des barrages. En 2015-2016, 301 visites terrain ont eu lieu.

Exploitation des barrages sous la responsabilité du Ministère

En ce qui concerne l'exploitation des barrages publics qui sont sous la responsabilité du Ministère, le taux de conformité quant au dépôt des études d'évaluation de sécurité est de 96 %. Les activités de surveillance ont été réalisées conformément aux exigences réglementaires dans une proportion de 100 %, et plus de

2 500 visites additionnelles ont été effectuées aux barrages par les différentes équipes du Ministère. De plus, une meilleure prise en charge des interventions a été réalisée, notamment pour les entretiens correctifs des barrages mécanisés, dans l'objectif d'atténuer leur déficit d'entretien. La mise à jour des documents de gestion des eaux et des situations d'urgence, ainsi que la sensibilisation et la formation du personnel requis pour les situations d'urgence, se poursuivent. L'entretien, les travaux majeurs, la démolition et les opérations réalisés en 2015-2016 ont contribué à assurer la pérennité, le fonctionnement et la sécurité de ces barrages.

Les travaux relatifs à la gouvernance des barrages de l'État, soit l'établissement de critères pour déterminer le caractère essentiel des barrages à la mission de l'État et la tarification des services rendus aux bénéficiaires, se poursuivent; ils permettront de proposer au gouvernement une nouvelle approche en matière de gestion de ces barrages.

Enfin, les résultats du suivi de l'application d'indicateurs de performance concernant l'application de la Loi sur la sécurité des barrages au Québec et les résultats du suivi de l'exploitation des barrages sous la responsabilité du Ministère sont désormais disponibles sur le site Web de ce dernier à l'adresse suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/rapports_annuels/2015-2016/indic-barrages.pdf

Gestion des matières résiduelles

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été modifié le 16 décembre 2015. Les modifications au Règlement visent notamment à prévoir une nouvelle répartition des coûts à compenser entre les catégories de matières soumises à la compensation, ainsi qu'un nouveau partage à parts égales entre les entreprises et les municipalités des coûts liés aux matières non visées par le régime de compensation qui se retrouvent dans les bacs de la collecte sélective.

Cette année, un engagement financier de plus de 47,9 millions de dollars a été confirmé par le gouvernement dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). En vertu de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, le gouvernement s'est engagé à reporter au 31 décembre 2022 la date butoir de la mise en exploitation des installations de traitement subventionnées dans le cadre de ce programme.

En septembre 2015, le Ministère a rendu public un rapport présentant la liste des produits à considérer en priorité pour désignation selon une approche de responsabilité élargie des producteurs. Cette approche vise à transférer la responsabilité de la gestion de divers produits mis au rebut aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché. L'élaboration de cette liste vise principalement à éclairer le choix des décideurs dans l'exercice des désignations futures de nouveaux produits sous la responsabilité élargie des producteurs. Ce rapport identifie notamment les gros appareils électroménagers, lesquels incluent les appareils de réfrigération et de climatisation, dans le niveau de priorité 1.

Gestion des pesticides

Le 22 novembre 2015, le ministre David Heurtel annonçait la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, qui présente les grandes orientations et les objectifs qui guideront les actions du gouvernement au regard de la gestion des pesticides pour les prochaines années. La Stratégie vise à protéger la santé de la population, la santé des agriculteurs, les pollinisateurs et l'environnement. Ces éléments se traduiront par des propositions de modifications législatives et réglementaires.

Développement durable

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie 2015-2020) a été adoptée le 28 octobre 2015 par le Conseil des ministres et déposée à l'Assemblée nationale par le premier ministre du Québec le 5 novembre 2015. La Stratégie 2015-2020 se fonde sur 7 enjeux fondamentaux et établit 8 orientations. Elle vise l'atteinte de 27 objectifs et de 6 grands chantiers autour desquels s'articulera l'activité gouvernementale en matière de développement durable d'ici 2020.

Des chantiers pour renforcer l'action gouvernementale

Complémentaires aux objectifs fixés par la Stratégie 2015-2020, des chantiers ont été formulés à la suite des travaux menés dans le cadre de la commission parlementaire tenue entre le 23 janvier et le 11 février 2015 sur le projet de stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020. Portés par le MDDELCC ainsi que plusieurs autres ministères ou organismes collaborateurs et responsables, ces chantiers visent notamment à prévenir et à réduire les conséquences de la pollution atmosphérique et des changements climatiques pour les populations vulnérables, à actualiser les pratiques gouvernementales pour augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique, à favoriser une meilleure utilisation de l'écofiscalité et à adapter les cadres légaux et les politiques publiques pour favoriser la réalisation de projets durables.

Plan Nord à l'horizon 2035

Le Plan Nord renouvelé, annoncé le 8 avril 2015, a été l'occasion d'établir et de préciser les mesures de conservation qui visent 50 % du territoire situé au nord du 49^e parallèle à l'abri d'activités industrielles, dont celles consacrées à l'établissement d'aires protégées. Ainsi, le gouvernement du Québec vise, d'ici 2020, à ce que 20 % du territoire du Plan Nord soit constitué d'aires protégées, dont au moins 12 % en forêt boréale. Il vise également à mettre en place un mécanisme d'affectation prioritaire des 30 % résiduels du territoire d'ici 2035 qui sera voué à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement. Un groupe de travail coprésidé par le président-directeur général de la Société du Plan Nord et la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et composé de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec, de nations et de gouvernances autochtones, d'acteurs environnementaux, d'acteurs économiques et de centres

de recherche, s'est réuni à deux reprises en 2015-2016 afin de définir le mandat et l'approche de travail pour l'atteinte de la cible de 30 %.

Le MDDELCC réalise par ailleurs, sur le territoire du Plan Nord, des travaux d'acquisition de connaissances écologiques et environnementales, des actions de planification écologique, des activités d'accompagnement des entreprises et des municipalités dans leurs projets d'aménagement ou de développement, de contrôles environnementaux et d'urgences environnementales. Il est également chargé de l'application des procédures d'évaluation environnementale applicables aux projets sur ce territoire et de la délivrance des autorisations. La signature, le 28 janvier 2016, d'une entente de financement avec la Société du Plan Nord contribuera à une meilleure prise en compte de l'environnement sur ce vaste territoire.

Aires protégées

Le 8 avril 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonçait, dans le cadre de la relance du Plan Nord, la création prochaine de la réserve aquatique projetée de la rivière Kovik, au Nunavik, d'une superficie de 4 651 km².

Le 13 juillet 2015, le gouvernement du Québec et la nation crie signaient l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses, qui comprend la création de l'« aire protégée de la rivière Broadback », d'une superficie totale de 9 134 km².

Stratégie maritime

Le gouvernement du Québec a annoncé la Stratégie maritime le 29 juin 2015. Cette dernière présente une vision à l'horizon 2030 ainsi qu'un plan d'action 2015-2020 qui vise notamment à protéger l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins du Québec, tout en favorisant le mieux-être des communautés situées sur le territoire maritime. Le MDDELCC est impliqué directement dans la réalisation de 17 actions sur un total de 82 pour le premier plan d'action. Le Ministère est porteur pour 9 d'entre elles.

Le gouvernement s'est également engagé, dans le plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime, à atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies en œuvrant à la mise en place, en collaboration et en concertation avec le gouvernement fédéral, d'un réseau représentatif d'aires marines protégées couvrant au moins 10 % de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent d'ici 2020. Le Groupe bilatéral sur les aires marines protégées s'est réuni à quatre reprises en 2015-2016.

Les membres du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées ont travaillé à un projet d'entente intergouvernementale qui encadrera la collaboration entre les gouvernements du Québec et du Canada et favorisera la désignation de futures aires marines protégées.

Parallèlement, le Groupe bilatéral sur les aires marines protégées supervise deux projets d'aires marines protégées, en l'occurrence au banc des Américains (Gaspésie) ainsi qu'aux Îles-de-la-Madeleine. D'autres projets devront être envisagés pour atteindre la cible de 10 % d'ici 2020.

Changements climatiques et régime des eaux

Le Ministère a publié, en septembre 2015, une mise à jour de l'Atlas hydroclimatique du Québec méridional, qui présente une synthèse des conséquences des changements climatiques sur le régime de l'eau des rivières. Cet atlas présente des projections du devenir des risques d'inondations et de sécheresses sur le territoire. Destiné aux nombreux acteurs du domaine de l'eau, il a pour but de soutenir l'adaptation des pratiques de gestion et d'utilisation de la ressource. La mise à jour de 2015 fournit des informations spécifiques pour 50 rivières du Québec qui sont modélisées au Ministère à partir des plus récentes simulations de l'évolution du climat.

Augmentation des capacités de surveillance des crues

Avec l'objectif d'offrir le meilleur temps d'anticipation possible aux intervenants lorsque des crues des eaux surviennent, le Ministère a poursuivi, en 2015-2016, l'augmentation de sa capacité de surveillance des rivières. Il est maintenant possible d'émettre, lorsque les conditions le justifient, des prévisions de débits pour un futur proche de 5 jours à 10 nouveaux sites localisés sur les rivières Bonaventure, Sainte-Anne, Matane, Beaurivage, Famine, Noire, Désert, Bras-du-Nord, Portneuf et de l'Achigan. Les prévisions pour ces sites s'ajoutent aux 48 autres sites pour lesquels des capacités de prévisions ont été déployées ces dernières années. En plus d'une diffusion sur Internet de la plupart d'entre elles, les prévisions sont rendues disponibles et interprétées par les prévisionnistes du Ministère pour les intervenants en sécurité civile du Québec qui sont coordonnés par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

Modernisation du régime d'autorisation

Le ministre David Heurtel a déposé le livre vert sur la révision du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement à l'Assemblée nationale le 11 juin 2015. Ce livre a fait l'objet de consultations particulières et d'audiences publiques dans le cadre des travaux de la Commission des transports et de l'environnement qui se sont déroulés en août et en septembre 2015. Le projet de modernisation du régime d'autorisation a été accueilli, globalement, de manière positive. Lors de ces consultations, 55 mémoires ont été reçus. Un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale a été préparé au cours de l'exercice 2015-2016. Il faut souligner que la LQE n'a fait l'objet d'aucune révision en profondeur depuis son adoption en 1972.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement fait également l'objet, dans le cadre de cette modernisation, d'une révision visant à la rendre plus prévisible, transparente et efficace. La liste des projets assujettis à cette procédure est également en révision.

Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures

Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures a été rendu public en mai 2014 et comporte la réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques (EES) sur l'île d'Anticosti et sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures. Un comité directeur coprésidé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le MDDELCC coordonne ces EES qui ont permis de réaliser 63 études documentant

l'ensemble de la filière. Une consultation publique a été menée à l'automne 2015 dans les grands centres du Québec ainsi que dans l'Est. Les rapports finaux pour les deux EES seront rendus publics au printemps 2016.

Conformément à ce plan, une unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures, coprésidée par le MERN et le MDDELCC, a été mise en place en septembre 2014. Initialement prévue pour se pencher sur le projet d'inversion du flux pétrolier par la compagnie Enbridge Pipelines inc., elle a déposé son rapport d'étape à l'Assemblée nationale en juin 2015.

Exploration des hydrocarbures

En 2015-2016, le MDDELCC a coordonné le comité de coordination interministériel sur les hydrocarbures (MDDELCC-MERN) en lien avec les travaux d'exploration réalisés sur l'île d'Anticosti et en Gaspésie. Ce comité coordonne notamment l'analyse et la délivrance des permis et autorisations requis, les inspections de suivi et de contrôle, ainsi que le transfert de l'information nécessaire à la mission des ministères concernés.

Un programme d'inspection systématique est réalisé sur les sites où sont installés des puits actifs d'exploration de gaz et de pétrole. En 2015-2016, un total de 95 inspections ont été réalisées sur ces sites, y compris 69 visites uniquement sur le territoire de l'île d'Anticosti.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a annoncé que le gouvernement agira afin de faire respecter les lois du Québec. À cet effet, la procureure générale du Québec, Me Stéphanie Vallée, a déposé le 1er mars 2016 une requête en injonction visant TransCanada Pipelines Itée et Oléoduc Énergie Est Itée afin de faire en sorte que l'évaluation environnementale de la portion québécoise de leur projet d'oléoduc Énergie Est respecte la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue par la LQE.

Transport de pétrole par pipeline

En février 2015, le gouvernement du Québec s'est inscrit comme intervenant auprès de l'Office national de l'énergie pour faire entendre ses préoccupations quant au projet Oléoduc Énergie Est. En juin 2015, un mandat d'enquête et d'audience a été donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en vertu de l'article 6.3 de la LQE, sur le même projet. Les travaux de la commission ont débuté en mars 2016 et la première partie des audiences a été tenue.

Par ailleurs, le ministre a délivré deux certificats d'autorisation pour des travaux préliminaires concernant le projet Oléoduc Énergie Est. Ceux-ci ont été analysés avec la collaboration d'un comité d'experts externes.

Uranium

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mandaté le BAPE pour tenir un mandat d'enquête et d'audience publique sur la filière uranifère, qui a remis son rapport le 20 mai 2015. Un comité interministériel a été mis sur pied pour analyser ce rapport et travailler à l'élaboration d'un plan d'action en lien avec les avis et les constats du BAPE.

Projets porteurs soumis à l'évaluation environnementale

Au cours de l'année 2015-2016, 15 nouveaux projets de développement ont été autorisés par décret au Conseil des ministres. Une cinquantaine d'autres projets majeurs ont aussi été soumis et traités dans la procédure d'autorisation durant cette période, dont le projet de transport collectif Réseau électrique métropolitain, le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, la ligne de transport à courant continu de 320 kV entre le Québec et le New Hampshire et l'installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz inc.

Déversement d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent - Ville de Montréal

Le 27 février 2015, le MDDELCC délivrait un certificat d'autorisation pour la construction de la chute à neige Riverside, reliée à l'intercepteur sud-est. Compte tenu des risques potentiels de compromettre à la fois l'exploitation de la station d'épuration et les activités de déneigement au centre-ville de Montréal, et puisque les travaux à effectuer impliquaient des activités humaines à l'intérieur des structures, l'assèchement de l'intercepteur sud-est et la dérivation d'eaux usées vers le fleuve Saint-Laurent se sont avérés nécessaires et incontournables.

Les travaux nécessitant le rejet d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent ont été plus courts que prévu (moins de 4 jours au lieu de 7 jours) et environ 4,9 milliards de litres d'eaux usées ont été déversés dans le fleuve (comparativement aux 8,4 milliards de litres prévus). Durant toute la durée des travaux, le Ministère a assuré un suivi du déversement en inspectant les ouvrages de surverse, en faisant un suivi de la qualité de l'eau du fleuve pendant et après le déversement, en vérifiant l'état des berges du fleuve entre Montréal et Québec, en réalisant des survols aériens du fleuve et en effectuant un suivi auprès des municipalités qui ont des prises d'eau dans le fleuve, afin de s'assurer que l'eau potable distribuée aux citoyens était de qualité et conforme au Règlement sur la qualité de l'eau potable. Ces vérifications ont permis de conclure au respect des conditions prévues au certificat d'autorisation.

ClimatSol

En 2015-2016, une somme de l'ordre de 2,5 millions de dollars a été versée par l'entremise de ClimatSol aux différents projets acceptés et un seul nouveau dossier a été accepté. Rappelons que le programme est arrivé à son terme le 31 mars 2015 dans les régions autres que Québec et Montréal, pour lesquelles il se poursuit jusqu'en mars 2017. Au 31 mars 2016, près de 43 millions de dollars ont été promis en aide pour 266 projets de caractérisation ou de décontamination de terrains.

Modifications au rapport annuel de gestion en 2015-2016

Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* ne contient plus de sections présentant de façon distincte les résultats relatifs au Centre d'expertise hydrique du Québec et au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. En effet, le ministre a signifié l'annulation des conventions de performance et d'imputabilité de ces agences au 1^{er} avril 2015 et, de ce fait, leur abolition. Leurs activités ont été intégrées à

l'intérieur des directions générales du MDDELCC. Cette réorganisation administrative permettra au Ministère de donner suite à des recommandations du VGQ formulées en 2015-2016.

1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

La mission

Assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Une société d'État et un organisme public appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) promeut la mise en valeur des matières résiduelles. Le BAPE remplit, pour sa part, des mandats d'enquête et de consultation.

La vision

Miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Les valeurs

Le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employés ainsi que sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. Il peut compter sur un personnel engagé et passionné qui a à cœur la mission de l'organisation.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

- Le développement et la mise en œuvre de politiques, de projets de loi, de projets de règlement et de programmes visant notamment :
 - o La prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - La lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci;
 - La qualité de l'eau potable;
 - La gestion durable des ressources en eau;
 - La conservation de la biodiversité;
 - o La réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- La coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique;

- Le développement, la coordination et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci;
- La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées et la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables de même que de leurs habitats;
- L'évaluation environnementale de projets et les évaluations stratégiques d'enjeux environnementaux;
- Le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisation et de permis, des inspections et des enquêtes ainsi que par des recours administratifs;
- La gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation de barrages publics, et la surveillance de la sécurité des barrages;
- L'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- Les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

LA CLIENTÈLE

La clientèle principale du Ministère est constituée de citoyennes et de citoyens, d'entreprises, de municipalités et d'organismes.

LES SERVICES

Le Ministère offre plusieurs services, dont les suivants :

- La délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- Un service d'urgence environnementale disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement;
- Le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- Les analyses environnementales;
- L'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et la reconnaissance des experts;
- Les avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- L'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable;
- La production d'information et la documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable au regard de sa mission.

LES PARTENAIRES

Le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois dans le cadre de son mandat de protection de l'environnement et de la biodiversité. Il entretient également des relations avec les municipalités, les milieux industriel et agricole, les organismes environnementaux et de conservation, les universités de même que les centres de recherche à l'échelle régionale et nationale. Enfin, le Ministère travaille avec l'ensemble des entités gouvernementales et représente le Québec sur les scènes canadienne et internationale en raison de son rôle de coordination en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Un partenariat soutenu avec différents ministères et organismes dans la mise en place de programmes, de projets et de plans d'action appuyés financièrement par le Fonds vert est exercé par le Ministère.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Ministère est composé de la Direction du bureau de la sous-ministre, de la Direction générale des barrages de l'État et de six sous-ministériats. Il dessert les dix-sept régions administratives du Québec. L'organigramme du Ministère est présenté en annexe.

2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015-2016

Cette section présente les résultats obtenus par le Ministère au regard du Plan stratégique 2009-2014 et de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSCC). Le Plan stratégique 2009-2014 a été reconduit pour l'exercice 2015-2016.

LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère a le mandat de coordonner la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Objectif stratégique 1.1 : Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable

Indicateur	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit (cible : 2013)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2012-2013 Le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable a été produit en mars 2013. La Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020, déposée à l'Assemblée nationale le 5 novembre 2015, a tenu compte des observations et des constats qui découlent de ce rapport de même que du rapport État de situation du développement durable au Québec pour la période 2006-2013. Au cours de l'année, le MDDELCC a travaillé à l'élaboration du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la capacité d'adaptation aux impacts des changements climatiques, le Québec a mené diverses actions en matière de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique. L'ensemble des actions découlant des objectifs stratégiques en rapport avec la lutte contre les changements climatiques est financé par le Fonds vert, soit par les redevances sur les carburants et combustibles fossiles, et le marché du carbone.

Les sommes utilisées ont permis l'atteinte des différents objectifs fixés par le Ministère dans la lutte contre les changements climatiques, contribuant ainsi de façon importante à la réalisation de sa mission. En

2015-2016, les revenus engendrés par le marché du carbone ont été de 858,5 millions de dollars¹. Comme la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles a pris fin en décembre 2014, aucun revenu provenant de cette redevance n'a été comptabilisé dans le Fonds vert pour l'année 2015-2016.

Objectif stratégique 2.1 : Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Indicateur	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (cible : réduction de 6 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2012-2013 Les données récemment publiées de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2013 et leur évolution depuis 1990 indiquent que le Québec a réduit ses émissions de GES de 8,6 % entre 1990 et 2013. Cet inventaire est accessible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :
	http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2013/Inventaire1990-2013.pdf Le Québec a d'ailleurs dépassé l'objectif qu'il s'était donné dans la foulée du protocole de Kyoto, soit
	de réduire en 2012 ses émissions de GES de 6 % par rapport à leur niveau de 1990.
Indicateur	Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 (cible : 2012)
Résultats	Cible atteinte en 2012-2013
2015-2016	Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) a été approuvé par le Conseil des ministres le 23 mai 2012 et lancé le 3 juin 2012.
	Des bonifications au PACC 2013-2020 ont été apportées en 2013-2014 et en 2014-2015 en vertu des décrets n° 434-2013 du 24 avril 2013, n° 756-2013 du 25 juin 2013, n° 90-2014 et 91-2014 du
	6 février 2014, n° 128-2014 du 19 février 2014 et n° 93-2015 du 18 février 2015.
	6 février 2014, n° 128-2014 du 19 février 2014 et n° 93-2015 du 18 février 2015. En 2015-2016, le décret n° 1019-2015 a permis d'allouer une somme de 25,5 millions de dollars en provenance du Fonds vert pour des mesures de coopération climatique internationale afin de renforcer la capacité des pays francophones les plus vulnérables à s'attaquer aux difficultés associées aux changements climatiques.
	En 2015-2016, le décret n° 1019-2015 a permis d'allouer une somme de 25,5 millions de dollars en provenance du Fonds vert pour des mesures de coopération climatique internationale afin de renforcer la capacité des pays francophones les plus vulnérables à s'attaquer aux difficultés associées aux
	En 2015-2016, le décret n° 1019-2015 a permis d'allouer une somme de 25,5 millions de dollars en provenance du Fonds vert pour des mesures de coopération climatique internationale afin de renforcer la capacité des pays francophones les plus vulnérables à s'attaquer aux difficultés associées aux

¹ Les revenus de 858,5 millions de dollars pour les 4 ventes aux enchères du marché du carbone sont répartis comme suit : 217,3 millions de dollars en mai 2015, 207,0 millions de dollars en août 2015, 214,6 millions de dollars en novembre 2015 et 219,6 millions de dollars en février 2016.

Indicateur

Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES avec des partenaires nord-américains (cible : 2012)

Résultats 2015-2016

Cible atteinte en 2012-2013

Le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA) a été édicté en décembre 2015. Ce règlement a pour but de simplifier la compréhension de certains articles, d'améliorer certaines méthodes de calcul et de corriger les problèmes d'application et d'interprétation du protocole concernant les distributeurs de carburants et de combustibles. Le Règlement modifiant le RDOCECA est accessible sur le site Internet du Ministère :

 $\underline{http://www2.publications duque bec.gouv.qc.ca/dynamic Search/telecharge.php?type=1\&file=64264.pdf}$

De plus, le Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPEDE) a été édicté en décembre 2015. Ce règlement a pour but, notamment, d'ajouter deux protocoles de crédits compensatoires, d'assujettir un plus grand nombre de distributeurs de carburants et de combustibles et de permettre l'inscription des chambres de compensation à titre de participants au système. Le Règlement modifiant le RSPEDE est accessible sur le site Internet du Ministère :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q 2/Q 2R46 1.HTM

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles distribuant 200 litres ou plus de carburants ou de combustibles sont visés par le SPEDE et viennent s'ajouter aux moyens et aux grands distributeurs, ce qui permettra de couvrir la quasi-totalité des carburants et des combustibles distribués au Québec.

Par ailleurs, les émetteurs visés avaient jusqu'au 2 novembre 2015 pour remettre au ministre un droit d'émission pour chaque tonne d'équivalent CO_2 émise dans l'atmosphère par leurs établissements assujettis en 2013-2014. Ce premier processus de conformité s'est soldé par une performance parfaite des émetteurs québécois, qui ont tous couvert la totalité de leurs émissions, et ce, dans les délais impartis.

En 2015-2016, le marché du carbone a permis de verser au Fonds vert des revenus de l'ordre de 858,5 millions de dollars, permettant le financement du PACC 2013-2020. Le détail des revenus des ventes aux enchères versés au Fonds vert est accessible sur le site Web ministériel :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm

Objectif stratégique 2.2 : Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques

Indicateur	Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée (cible : 2011)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2012-2013 La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 a été approuvée par le Conseil des ministres et rendue publique.
	En 2015-2016, plusieurs initiatives dans des domaines variés ont été entreprises par l'entremise du PACC 2013-2020. Les recherches se poursuivent également à travers le soutien au consortium Ouranos, pour lequel le Ministère, via le Fonds vert, a offert un financement de 1,5 million de dollars pour le soutien à la recherche en adaptation en 2015-2016.

Objectif stratégique 2.3 : Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère

Indicateur	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère (cible : deux règlements en 2010)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) est entré en vigueur le 30 juin 2011. Une modification au RAA (chapitre Q-2, r. 4.1) a été édictée en décembre 2015. Cette modification concerne notamment les alumineries et les incinérateurs dont la capacité nominale d'alimentation est inférieure à une tonne par heure. Elle apporte également quelques modifications techniques visant à faciliter la compréhension ou l'application du Règlement : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64162.p

Objectif stratégique 2.4 : Consolider les réseaux de surveillance sur la qualité de l'air et du climat

Indicateur	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés (cible : 85 % des réseaux en 2014)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 Au 31 mars 2016, les réseaux de surveillance avaient été consolidés dans une proportion de 95,1 %, soit 233 stations de surveillance sur un total de 245.
	Les réseaux de surveillance sont en partie financés par les sommes provenant du Fonds vert pour assurer la fiabilité de la production, la conservation, la pérennité et l'accessibilité des données.

Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées sur les terres du domaine de l'État et les terres privées constitue, pour le Québec, un moyen privilégié de sauvegarder les écosystèmes rares, exceptionnels ou représentatifs de la diversité biologique. En 2015-2016, la création d'aires protégées s'est poursuivie sur le territoire québécois.

Objectif stratégique 3.1 : Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité

Indicateur	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés (cible : 2010)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 Un projet de stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité accompagné de quatre plans d'action spécifiques a été approuvé par le comité directeur du projet au Ministère le 28 novembre 2011.
Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité (cible : 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015; cible : superficie privée triplée pour atteindre 420 km² en 2014)
Résultats 2015-2016	 En cours Au 31 mars 2016, 9,33 % de la superficie du territoire québécois était constituée d'aires protégées à des fins de conservation de la biodiversité par rapport à 9,16 % en 2014-2015. Cela porte la superficie totale du territoire québécois constituée en aires protégées à 155 570 km². Au 31 mars 2016, 21 nouvelles réserves naturelles (14,68 km²) étaient reconnues, ce qui porte à 215,23 km² la superficie totale des réserves naturelles en milieu privé par rapport à 200,55 km² pour l'exercice 2014-2015. En 2015, le gouvernement du Québec s'est doté de cibles plus ambitieuses en matière d'aires protégées en vue d'atteindre les cibles internationales prévues au 11e objectif d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (Nagoya, Japon, octobre 2010), dont la cible de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre et en eau douce d'ici 2020. Les travaux se poursuivent en lien avec les cibles fixées par le Plan Nord et la Stratégie maritime.
Indicateur	Atlas de la biodiversité du Québec nordique produit (cible : 2012)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2012-2013 Les travaux prévus dans le cadre de l'élaboration d'un prototype d'atlas de la biodiversité du Québec nordique étaient terminés au 30 août 2012. Des campagnes d'inventaires terrains en 2013, en 2014 et en 2015 sont venues enrichir les atlas et documenter de nouveaux secteurs du territoire du Plan Nord.

Orientation 4: Assurer une gestion durable des ressources en eau

Pour renforcer la protection de l'eau, le Ministère a adopté une approche globale et concertée. À cette fin, il a poursuivi la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent. De plus, il travaille à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. Enfin, une gestion plus efficace et efficiente des matières résiduelles a été au cœur des préoccupations du Ministère.

Objectif stratégique 4.1 : Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional

Indicateur	Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau (cible : un projet de loi et deux règlements en 2009)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a été adopté le 1er décembre 2010 et est en application depuis l'année 2011. Les redevances perçues sont versées au Fonds vert et permettent au Ministère d'assurer le financement de programmes et de mesures visant une meilleure gestion intégrée de l'eau. Les revenus générés par ces redevances ont atteint près de 2,9 millions de dollars pour l'année 2015-2016. Le Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er septembre 2011. Le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau est également entré en vigueur le 1er septembre 2011. Le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) a fait l'objet d'une consultation publique du 28 décembre 2011 au 29 février 2012. Il a été adopté le 16 juillet 2014 par le gouvernement.
Indicateur	Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place (cible : augmentation de 33 à 40 organismes en 2010)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2010-2011 Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec comptait 40 organismes de bassins versants (OBV) au 31 mars 2011. Depuis 2011, le nombre d'OBV a été maintenu, soit 40 organismes.

Indicateur	Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau (cible : 85 % des plans approuvés en 2014)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2012-2013 Au 31 mars 2013, les 33 plans directeurs de l'eau (PDE) déposés par les OBV, dans le cadre de la première phase, avaient tous été approuvés. En 2015-2016, les 40 OBV avaient tous déposé la seconde génération de leur PDE préliminaire. En date du 31 mars 2016, 26 organismes de bassins versants avaient reçu l'approbation ministérielle de leur plan de seconde génération. Les PDE des 14 autres organismes en sont à différentes étapes du processus d'analyse et d'approbation.
Indicateur	Nouvelle entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée (cible : 2010)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 a été signée le 29 novembre 2011. En 2014-2015, les deux gouvernements ont amorcé un travail de renouvellement de la programmation du Plan d'action Saint-Laurent. Les travaux se sont poursuivis en 2015-2016. Par ailleurs, les redevances sur l'eau versées au Fonds vert ont été également utilisées pour soutenir la mise en place des tables de concertation régionale dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. En date du 31 mars 2016, 6 organismes avaient été mandatés pour coordonner des tables de concertation régionale. En 2015-2016, le ministre annonçait la création de la Table de concertation régionale de la zone de l'estuaire fluvial.

Objectif stratégique 4.2 : Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable

Indicateur	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée (cible : 2012)
Résultats 2015-2016	En cours Le 16 juillet 2014, le RPEP a été édicté. Ce règlement fournit l'assise à la mise en œuvre de la première étape de la future stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable, en prévoyant certaines mesures minimales de protection et en exigeant que les municipalités qui alimentent plus de 500 personnes en eau potable (sites de prélèvement de catégorie 1) effectuent une analyse de vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable.
	En avril 2015, le Ministère a publié le <i>Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec</i> . Ce guide vient préciser la démarche attendue des municipalités dans le cadre de la préparation du rapport d'analyse de vulnérabilité devant être déposé au plus tard en avril 2021 par les municipalités visées. L'analyse de vulnérabilité est la première étape prévue dans le cadre du projet de stratégie de protection des sources d'eau potable.

Objectif stratégique 4.3 : Améliorer et partager les connaissances sur l'eau

Indicateur	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (cible : 50 % du territoire municipalisé en 2014)
Résultats	Cible atteinte en 2013-2014
2015-2016	Au 31 mars 2016, les 13 projets d'acquisition de connaissances financés dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permettaient de couvrir 77 % du territoire municipalisé du Québec.
	À ce jour, les résultats des 7 projets déposés en 2013 sont accessibles au public via un site extranet à l'adresse suivante :
	http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm
	Il est prévu de rendre accessibles sur l'extranet les 6 autres projets au cours de l'année 2016-2017.
Indicateur	Rapport sur l'état de la ressource eau et des écosystèmes aquatiques produit (cible : 2014)
Résultats	Cible atteinte en 2014-2015
2015-2016	Le rapport est accessible en ligne à l'adresse suivante :
	www.rapportsurleau.gouv.qc.ca
Indicateur	Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau (cible : 2011)
Résultats	En cours
2015-2016	Le portail des connaissances sur l'eau vise à être un outil performant d'échange de données et de collaboration entre les divers acteurs de l'eau (ministères, municipalités, OBV, etc.) afin de favoriser une meilleure gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Ce projet s'inscrit dans la démarche de gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que dans celle visant à implanter le gouvernement ouvert et en ligne.
	En 2015-2016, l'analyse préliminaire et l'architecture détaillée du portail, terminées en cours d'exercice, ont permis d'identifier des solutions déjà en place, réduisant ainsi les coûts du projet.

Objectif stratégique 4.4 : Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources

Indicateur	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés (cible : 2009)
Résultats	Cible atteinte en 2010-2011
2015-2016	La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 ont été adoptés par le Conseil des ministres le 15 mars 2011.
	Les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action 2011-2015 sont financées à même les revenus du Fonds vert, notamment par les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.
	En 2015-2016, les revenus versés au Fonds vert ont atteint un peu plus de 113 millions de dollars.
Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le Plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne (cible : 700 kg par personne de matières éliminées d'ici 2015)
Résultats	En cours
2015-2016	Selon les dernières données disponibles, la quantité de matières résiduelles éliminées par personne au Québec se chiffre à 724 kg pour l'année 2012. Elle a été obtenue à partir du <i>Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec</i> , publié par RECYC-QUÉBEC en septembre 2014.
	La mise en œuvre de l'ensemble des actions du Plan d'action 2011-2015 a permis, selon les résultats disponibles à ce jour, de déployer plus de 86 % de l'effort nécessaire pour atteindre la cible, et ce, grâce au financement de ces actions par le Fonds vert. Le bilan de mi-parcours dresse l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2015.
	Ce bilan est accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :
	http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm
	Le bilan final du Plan d'action 2011-2015 pourra être effectué suivant la réalisation du Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles, en cours de réalisation par RECYC-QUÉBEC.

Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale

Le Ministère a poursuivi la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques ainsi que ses efforts pour améliorer l'efficacité du contrôle environnemental. De plus, il a continué ses travaux visant à acquérir des connaissances scientifiques sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif stratégique 5.1 : Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques

Indicateur	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité (cible : 160 barrages en 2014)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2013-2014 Au 31 mars 2014, 161 évaluations de sécurité avaient été réalisées, respectant la cible de 160. De plus, 6 évaluations de sécurité supplémentaires ont été réalisées en 2014-2015 et 13 en 2015-2016, pour un total de 180 en date du 31 mars 2016. Mentionnons ici que le Ministère a amorcé la mise en œuvre du plan d'action permettant de répondre aux recommandations formulées par le VGQ dans son rapport sur l'application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages, publié le 3 juin 2015.

Objectif stratégique 5.2 : Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental

Indicateur	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées (cible : 2013)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été adoptée le 4 octobre 2011. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 4 novembre 2011, à l'exception des sanctions administratives pécuniaires (SAP), qui sont entrées en vigueur le 1 ^{er} février 2012. Les revenus tirés des SAP sont versés au Fonds vert et permettent la tenue d'activités en matière de contrôle environnemental. En 2015-2016, des revenus de 2,0 millions de dollars ont été générés par cette disposition. Le renforcement des dispositions pénales a amené un accroissement du nombre d'amendes imposées pour les infractions environnementales. En 2015-2016, les amendes pénales ont totalisé 1,8 million de dollars. Les montants sont également versés au Fonds vert.

Indicateur	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque (cible : cinq nouveaux programmes en 2014)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2012-2013 La cible a été atteinte et, à ce jour, 16 programmes et activités d'inspection basés sur le risque ont été mis en œuvre.

Objectif stratégique 5.3 : Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux

	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux (cible : 2011)
2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 Projets analysés: Projets liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste; Projets liés à la gestion des eaux pluviales; Projets liés à la gestion du bois traité; Projets liés à la biométhanisation et au compostage. Les revenus générés par la tarification des demandes d'autorisation sont versés au Fonds vert et permettent de financer les activités qui en découlent.

Objectif stratégique 5.4 : Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale

Indicateur	Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée (cible : 2011)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2009-2010 En 2015-2016, les membres du comité consultatif ministériel sur les contaminants d'intérêt émergent ont entrepris ou poursuivi plusieurs projets de synthèse de l'information disponible, de suivi et de recherche et développement ou des projets de développement technique visant l'acquisition de connaissances à partir de la liste des contaminants d'intérêt émergent. Les résultats des travaux de 2015-2016 ont été diffusés dans trois rapports gouvernementaux ainsi que
	neuf présentations scientifiques sur la scène locale ou nationale, une fiche d'information du Plan d'action Saint-Laurent et un protocole d'analyse.

Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer de façon continue la qualité de sa prestation de services et d'optimiser ses façons de faire.

Objectif stratégique 6.1 : Améliorer la prestation électronique de services

Indicateur	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois (cible : 2011)
Résultats 2015-2016	En attendant de pouvoir réaliser la refonte de son site Web, dans le contexte où le gouvernement du Québec prépare une stratégie Web globale, le Ministère a concentré ses travaux sur la rédaction du futur espace Citoyens. En 2015-2016, le Ministère a poursuivi la rédaction et amorcé la validation interne du contenu de l'espace Citoyens. Un moratoire a été décrété par le gouvernement concernant les sites Web gouvernementaux le 19 août 2015.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web (cible : 2012)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2012-2013 Le service transactionnel permettant aux entreprises de produire leur déclaration de prélèvement d'eau a fait l'objet d'un sondage portant sur la satisfaction de la clientèle en 2012-2013. À la suite de ce dernier, des améliorations ont été apportées au service mesuré.
Indicateur	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)
Résultats 2015-2016	En continu Au cours de l'année 2015-2016, 22 nouveaux services interactionnels ont été mis en ligne dans le site Web du Ministère. Par contre, aucun nouveau service transactionnel ne l'a été.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un nouveau produit interactif (cible : 2013)
Résultats 2015-2016	Indicateur non évalué En 2012-2013, nous avons mesuré qualitativement la satisfaction d'un groupe de la clientèle cible du coin de Rafale et l'exercice a mené à des suggestions constructives pour la suite du développement de notre section Jeunesse.

Indicateur	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale (cible : 2012)
Résultats 2015-2016	La mise en place de l'espace thématique Environnement a été intégrée à la stratégie de refonte du site Internet du Ministère dans une perspective d'harmonisation prévoyant la création d'espaces personnalisés par clientèle visée.

Objectif stratégique 6.2 : Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût

Indicateur	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)
Résultats 2015-2016	En continu Le Règlement modifiant le RSPEDE et comportant les modifications au seuil d'assujettissement a été édicté le 16 décembre 2015.
	L'ajout de deux nouveaux protocoles de crédits compensatoires contribuera à l'atteinte de la conformité par les entreprises visées. La diminution du seuil d'assujettissement des distributeurs de carburants et de combustibles à 200 litres pourrait ajouter jusqu'à 30 établissements visés.
	Le SPEDE du Québec a tenu, en 2015-2016, 4 ventes aux enchères conjointes avec la Californie. Ces ventes ont été réalisées avec succès et ont généré des revenus d'environ 858,5 millions de dollars qui ont entièrement été versés au Fonds vert.

Objectif stratégique 6.3 : Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement

Indicateur	Projet de loi élaboré (cible : d'ici 2014)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2011-2012 La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été adoptée le 4 octobre 2011. Les modifications apportées ont permis d'accroître le pouvoir du Ministère en matière de SAP et de recouvrement. Les sommes recueillies sont versées au Fonds vert. De plus, le ministre David Heurtel a déposé le livre vert sur la révision du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement à l'Assemblée nationale le 11 juin 2015. Celui-ci a fait l'objet de consultations particulières et d'audiences publiques dans le cadre des travaux de la Commission des transports et de l'environnement qui se sont déroulés en août et en septembre 2015. Un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale a été préparé au cours de l'exercice 2015-2016. La démarche est accompagnée de propositions de modifications réglementaires et de changements dans les façons de faire.

Objectif stratégique 6.4 : Se doter d'un plan ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel

Indicateur	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré (cible : 2010)
Résultats 2015-2016	Cible atteinte en 2010-2011 Le Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise a été élaboré en mai 2010.
Indicateur	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action (cible : 75 %)
Résultats 2015-2016	En continu Le Plan d'action ministériel ayant pris fin le 31 mars 2014, la Direction des ressources humaines a élaboré une démarche d'accompagnement en matière de transfert de connaissances et d'expertise. Cette démarche qui vise à soutenir les gestionnaires du Ministère a été entérinée par la haute direction. Des outils sont aussi disponibles pour accompagner les gestionnaires dans la planification, la préparation et l'organisation du transfert d'expertise.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Le Ministère définit dans sa DSCC les normes de service qu'il s'engage à respecter. Chaque engagement fait l'objet d'un suivi de la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis.

En 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses travaux de mise à jour de sa DSCC. Pour ce faire, l'ensemble des engagements sera revu dans un souci de maintenir un service à la clientèle de qualité tout en tenant compte de l'évolution des services offerts par le Ministère et de sa capacité organisationnelle.

Engagements généraux

Engagement 1	Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale
Indicateur	Pourcentage des appelants joints dans un délai d'un jour ouvrable ou moins
Résultats 2013-2014	Engagement non mesuré Cet engagement n'a pas été mesuré en 2013-2014 étant donné le nombre volumineux d'appels téléphoniques reçus concernant les événements survenus à Lac-Mégantic.

Résultats 2014-2015	Engagement non mesuré
Résultats 2015-2016	Cet engagement sera remplacé dans la nouvelle DSCC par un engagement visant la qualité du service des renseignements.

Engagement 2	Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux
Indicateur	Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
Résultats 2010-2011	85 %
Résultats 2013-2014 ¹	93 %
Résultats 2015-2016	Engagement non mesuré Cet engagement fait l'objet d'une reddition de comptes tous les trois ans ainsi que le prévoit la DSCC. La dernière reddition de comptes a été faite en 2013-2014.

 $^{^{\}rm 1}$ Les résultats correspondent aux appels reçus par le centre d'appels du Ministère.

Engagement 3 ¹	Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite
Indicateur	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à cinq
Résultats 2013-2014	92 %
Résultats 2014-2015	93 %
Résultats 2015-2016	92 %

¹Depuis janvier 2016, le centre de renseignements du Ministère a été transféré à Services Québec à la suite d'une entente de service conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ce dernier s'assure maintenant de répondre aux demandes de renseignements de première ligne, concernant le Centre d'appels, en matière de développement durable, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Accueil et renseignements

Engagement 4	Vous offrir un service d'accueil et de renseignements dans toutes les régions du Québec
Indicateur	Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignements
Résultats 2013-2014	100 %
Résultats 2014-2015	100 %
Résultats 2015-2016	100 %

Engagement 5 ¹	Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information
Indicateur	Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au Centre d'information
Résultats 2013-2014	92 %
Résultats 2014-2015	73 % La baisse observée s'explique par le fait qu'à partir d'avril 2014, et ce, jusqu'au départ du secteur des activités fauniques en septembre 2014, le Centre de renseignements s'est retrouvé avec un volume d'appels trois fois supérieur à celui de la même période de l'année antérieure.
Résultats 2015-2016	87 %

¹ Depuis janvier 2016, le Centre de renseignements du Ministère a été transféré à Services Québec à la suite d'une entente de service conclue avec le MTESS. Ce dernier s'assure maintenant de répondre aux demandes de renseignements de première ligne en matière de développement durable, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Accessibilité à l'information

Engagement 6	Vous offrir sur notre site Web l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle
Indicateur	Pourcentage des cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques et les programmes est offerte sur le site Web du Ministère dès leur annonce officielle
Résultats 2013-2014	100 %

Résultats 2014-2015	100 %
Résultats 2015-2016	100 %

Engagement 7	Vous offrir également sur notre site Web des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement produits par le Ministère
Indicateur	Nombre de produits publiés sur le site Web du Ministère
Résultats 2013-2014	58 produits (résultats cumulatifs : 354 produits)
Résultats 2014-2015	69 produits (résultats cumulatifs : 423 produits)
Résultats 2015-2016	58 produits (résultats cumulatifs : 481 produits)

Plaintes à caractère environnemental

Engagement 8	Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception
	Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises, et ce, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
Résultats 2013-2014	93 %
Résultats 2014-2015	92 %
Résultats 2015-2016	90 %
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
Résultats 2013-2014	80 %
Résultats 2014-2015	83 %
Résultats 2015-2016	81 %

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, partout au Québec par l'entremise d'Urgence-Environnement
Indicateur	Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence-Environnement
Résultats 2013-2014	100 %
Résultats 2014-2015	100 %
Résultats 2015-2016	100 %

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	Vous informer du nom de la personne responsable de votre dossier dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Indicateur	Pourcentage des demandes pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de cinq jours ouvrables
Résultats 2013-2014	91 %
Résultats 2014-2015	91 %
Résultats 2015-2016	92 %

Engagement 11	Vous délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception de vot demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à procédure d'évaluation environnementale	
Indicateur	Pourcentage des demandes d'autorisation réglées en 75 jours	
Résultats 2013-2014	88 %	
Résultats 2014-2015	86 %	
Résultats 2015-2016	87 %	

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	Vous transmettre la directive sur l'étude d'impact que vous devez réaliser, de même que l'information concernant le cheminement de votre dossier, dans les 30 jours suivant le dépôt de votre avis de projet
Indicateur	Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
Résultats 2013-2014	93 %
Résultats 2014-2015	95 %
Résultats 2015-2016	93 %

Accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir un information de qualité dans leurs domaines d'accréditation		
Indicateur	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal		
Résultats 2011-2012 et 2012-2013	97 %		
Résultats 2013 -2014 et 2014-2015	89 %		
Résultats 2015-2016 et 2016-2017	Le cycle en cours se termine en 2017.		
Indicateur	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique		
Résultats 2013-2014	100 %		
Résultats 2014-2015 ¹	93 %		
Résultats 2015-2016	100 %		

¹ Cinq nouveaux laboratoires ont été accrédités à la fin de l'année 2014-2015, après les essais d'aptitude de la programmation annuelle.

Plaintes sur la qualité des services

Engagement 14	Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pou traiter votre demande dans les 20 jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualit où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer.		
Indicateur	Pourcentage des plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables		
Résultats 2013-2014	21 %		
Résultats 2014-2015	47 %		
Résultats 2015-2016	8 %		
Indicateur	Pourcentage des cas dans lesquels le plaignant a été informé d'un retard dans le traitement de son dossier		
Résultats 2013-2014	96 %		
Résultats 2014-2015	100 %		
Résultats 2015-2016	73 %		

Depuis les trois dernières années, les résultats obtenus sont en dessous d'un taux satisfaisant. Au cours de l'exercice 2015-2016, le Ministère a procédé à une révision de ses façons de faire quant au traitement des plaintes. Une amélioration notable des réponses aux plaintes dans le respect des échéances est visée pour l'exercice 2016-2017.

APPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

3. UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif en poste

Secteur ¹	31 mars 2016	31 mars 2015	Écart
Unités relevant de la sous-ministre	42	62	-20
Direction générale des barrages de l'État	114	118	-4
Sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air	307	335	-28
Sous-ministre adjoint aux évaluations et aux autorisations environnementales	377	399	-22
Sous-ministre adjoint au développement durable et à la qualité de l'environnement	250	275	-25
Sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques	61	54	7
Sous-ministre adjoint aux services à la gestion	207	235	-28
Sous-ministre adjoint au contrôle environnemental et à la sécurité des barrages	381	405	-24
Total	1 739	1 883	-144

¹ Les secteurs sont définis selon l'organigramme au 31 mars 2016. La majorité des changements ont été pris en compte dans ce tableau.

Effectif utilisé, exprimé en équivalents temps complet (ETC)¹

Secteur ²	2015-2016	2014-2015 ³	Écart
Unités relevant de la sous-ministre	38,4	58,8	-20,4
Direction générale des barrages de l'État	104,7	110,9	-6,2
Sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air	288,1	314,5	-26,4

Total	1 641,6	1 784,7	-143,1
Sous-ministre adjoint au contrôle environnemental et à la sécurité des barrages	367,2	390,7	-23,5
Sous-ministre adjoint aux services à la gestion	202,8	220,6	-17,8
Sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques	52,2	49,4	2,8
Sous-ministre adjoint au développement durable et à la qualité de l'environnement	236,7	262,7	-26,0
Sous-ministre adjoint aux évaluations et aux autorisations environnementales	351,5	377,1	-25,6

¹ Effectif utilisé : consommation entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées.

La diminution du nombre d'employés réguliers et occasionnels s'explique par la volonté du Ministère d'atteindre l'objectif de réduction de l'effectif fixé par le Conseil du trésor.

Dépenses de formation et de perfectionnement du personnel admissibles à la Loi 901

Année	Dépenses totales	
2015-2016	965 544 \$	
2014-2015	908 020 \$	

¹Loi 90 : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Évolution des dépenses de formation et de perfectionnement admissibles à la Loi 90, par personne¹

Année ²	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2015	0,8 4	2,4	520\$
2014³	1,0	2,6	804 \$

¹ Le dénominateur est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total représente tous les employés de l'organisation, y compris les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

²Les secteurs sont définis selon l'organigramme au 31 mars 2016. La majorité des changements ont été pris en compte dans ce tableau.

³ Les données de 2014-2015 excluent les effectifs utilisés par les secteurs de la faune et des parcs.

² Calculé selon l'année civile.

³ En 2014, les secteurs de la faune et des parcs étaient sous la responsabilité du MDDELCC de janvier à mars, ce qui explique des dépenses en formation plus élevées pour les trois premiers mois de l'exercice. À compter du 1^{er} avril 2014, ces secteurs ont été transférés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

⁴ Depuis plusieurs années, le Ministère reporte l'excédent de ses dépenses de formation admissibles aux années postérieures étant donné que cellesci dépassent toujours 1 %. Ces dépenses de formation reportables peuvent être utilisées les années suivantes pour répondre aux obligations de la loi. En utilisant une partie de ces excédents en 2015, le Ministère a donc atteint le montant des dépenses de formation admissibles correspondant à 1 % de sa masse salariale.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

Jours de formation et de perfectionnement du personnel, par catégorie d'emploi

Année	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2015-2016	57	957	1 359
2014-2015	71	1 910	1 479

Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

	2015-2016	2014-2015
Cadres	11	3
Professionnels	30	23
Fonctionnaires	21	27

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier¹

	2015-2016
Taux de départ volontaire (%)	6,9 %

¹ En raison de mouvements interministériels (départ des secteurs de la faune et des parcs) traités de façon rétroactive, les données disponibles pour déterminer la moyenne de la population en 2014-2015 ne sont pas précises et ne peuvent donc être présentées.

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées notamment des crédits qui lui sont alloués et des revenus autonomes perçus. Certaines dépenses effectuées par le Ministère pour le Fonds vert y sont imputées. Pour plus d'information sur ce fonds, voir la section 4.

Budget de dépenses du Ministère

Le tableau qui suit présente les dépenses de 2015-2016 comparées à celles de 2014-2015.

Dépenses et investissements, à l'exception du Fonds vert (en milliers de dollars)

Programme	2015-2016		2014-2015	
Protection de l'environnement	Budget	Dépenses réelles ^{1, 3}	Dépenses réelles ^{2, 3}	Variation
Dépenses	148 295,9	143 836,8	146 488,0	(2 651,2)
Investissements	44 781,6	21 537,2	28 751,0	(7 213,8)
Total	193 077,5	165 374,0	175 239,0	(9 865,0)

¹ Ces données sont issues du système SAGIR en date du 31 mars 2016 et pourront différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2015-2016.

La diminution des dépenses de 2,7 millions de dollars par rapport à l'exercice financier 2014-2015 s'explique principalement par le transfert de la responsabilité des activités de communications au ministère du Conseil exécutif et par la participation du MDDELCC à l'équilibre financier du gouvernement.

Par ailleurs, la diminution des investissements de 7,2 millions de dollars s'explique notamment par la diminution des dépenses réalisées dans le cadre de la modernisation des barrages publics et par celles liées à la planification des projets et activités en ressources informationnelles.

Le tableau qui suit présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2015-2016.

² Données issues des Comptes publics 2014-2015.

³ Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans les comptes publics du gouvernement.

Programme 1 : Protection de l'environnement – Dépenses 2015-2016, par élément (en milliers de dollars)

				Dépenses
Élément	Description	Budget 2015-2016	Réelles ^{1, 3} 2015-2016	Réelles ^{2, 3} 2014-2015
1	Politiques environnementales	20 648,6	20 021,7	20 779,0
2	Développement durable et suivi de l'environnement	14 706,5	14 413,9	14 459,0
3	Analyse et expertise régionales	24 040,6	23 719,1	19 842,0
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	16 434,9	16 294,4	17 027,0
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 329,2	5 324,8	3 571,0
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	12 928,3	12 776,3	14 985,0
7	Direction	4 633,7	4 616,6	5 802,0
8	Services à la gestion	49 574,1	46 670,0	50 023,0
Total		148 295,9	143 836,8	146 488,0

¹ Ces données sont issues du système SAGIR en date du 31 mars 2016 et pourront différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2015-2016.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes de 8,7 millions de dollars perçus par le Ministère en 2015-2016 proviennent de diverses sources, notamment de la délivrance d'autorisations, de droits, de permis et de certificats relatifs à la vente et à l'utilisation de pesticides ainsi qu'à la sécurité des barrages privés et publics, de la gestion des barrages publics et de l'accréditation de laboratoires.

En 2015-2016, les revenus autonomes perçus par le Ministère étaient de 8,7 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 300,1 milliers de dollars par rapport à l'année 2014-2015. Cet écart s'explique, d'une part, par l'augmentation des revenus associés à la gestion des barrages publics (nouvelle entente et révision de la tarification) de 969,5 milliers de dollars et, d'autre part, par la diminution des droits et permis de 665,6 milliers de dollars due à une facturation exceptionnelle de sommes rétroactives effectuée en 2014-2015.

² Données issues des Comptes publics 2014-2015.

³ Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans les comptes publics du gouvernement.

Revenus autonomes du Ministère (en milliers de dollars)

Types de revenus autonomes	2015-2016 ¹	2014-2015¹	Variation
Droits et permis	3 761,2	4 402,6	(641,4)
Vente de biens et de services	4 647,3	3 677,8	969,5
Intérêts, recouvrements et amendes	258,0	286,0	(28,0)
Total	8 666,5	8 366,4	300,1

¹ Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans les comptes à fin déterminée.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2015-2016 (en milliers de dollars)

MDDELCC	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart
Activités d'encadrement ¹	2 216,3	3 092,7	(876,4)
Activités de continuité	6 457,1	5 647,1	810,0
Projets	8 360,5	6 102,2	2 258,3
Total	17 033,9	14 842,0	2 191,9

Les activités d'encadrement comprennent l'ensemble des activités de gestion et de soutien.

Pour l'exercice financier 2015-2016, le total des dépenses et investissements réels en ressources informationnelles pour le Ministère, soit 14 842,0 milliers de dollars, est inférieur de 2 191,9 milliers de dollars à celui prévu.

Les dépenses de la catégorie Activités d'encadrement au Ministère ont été plus élevées que celles planifiées.

Pour le volet Activités de continuité, une diminution des dépenses de 810,0 milliers de dollars est constatée et s'explique par un niveau d'activités en ressources informationnelles moindre, puisque les ressources ont été priorisées sur certains projets technologiques structurants.

Les investissements relatifs aux projets ont été moins élevés que prévu de 2 258,3 milliers de dollars. Certains projets ont été temporairement interrompus afin d'assurer l'arrimage avec des travaux ou des acquisitions portant sur des infrastructures technologiques.

Nombre de projets présentés au Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles au cours de l'exercice 2015-2016

	Nombre de projets
MDDELCC	21

Liste et état d'avancement des principaux projets liés à des ressources informationnelles en 2015-2016

Liste des projets (MDDELCC)	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Réseau de surveillance volontaire des lacs	63	La mise en place et la configuration de la plateforme collaborative ont été plus longues que ce qui avait été estimé. Cela a entraîné un report du développement de l'application. La date de livraison finale est prévue pour décembre 2016.
Optimisation des activités d'inspection liées au contrôle environnemental	57	Le calendrier de livraison du projet a dû être arrimé avec les processus saisonniers du secteur d'affaires concerné, ainsi qu'avec la capacité organisationnelle du Ministère. Celle-ci a été influencée par des projets technologiques structurants tels que les suivants : migration des postes de travail, remplacement connexité réseau, chiffrement et signature électronique.
Mise à niveau des postes de travail — projet principal	91	Le projet respecte la portée et l'échéancier établis de même que le budget autorisé.

Liste des principaux projets liés à des ressources informationnelles en 2015-2016 et ressources affectées à ces projets (en milliers de dollars)

Liste des projets (MDDELCC)	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ²
Réseau de surveillance volontaire des lacs	23,1	21,3	129,6	24,7
Optimisation des activités d'inspection liées au contrôle environnemental	107,8	77,7	778,8	958,6
Mise à niveau des postes de travail — projet principal	734,7	695,8	875,1	1 998,2

¹ Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses de rémunération du personnel.

² Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et locations de biens de même que les frais connexes.

Le projet *Réseau de surveillance volontaire des lacs* a fait l'objet d'une pause pendant quelques mois en 2015-2016 pour permettre la configuration des environnements technologiques et la mise en place des outils de la plateforme collaborative, essentiels au développement des fonctionnalités du système. La planification a été ajustée afin de prendre en compte la capacité organisationnelle du secteur d'affaires et les contraintes saisonnières de ce dernier. Cette situation a entraîné un report du développement de l'application et de la dépense afférente en 2016-2017, sans impact sur le coût global.

Dans le cadre du projet *Optimisation des activités d'inspection liées au contrôle environnemental*, les travaux d'architecture pour l'intégration avec les autres systèmes de mission du Ministère se sont avérés plus complexes que prévu. Toutefois, les résultats de ces travaux permettront de simplifier la phase de réalisation.

Le Ministère a révisé la priorité du projet *Mise à niveau des postes de travail* — *projet principal* et accéléré le rythme de déploiement par les équipes, permettant ainsi de respecter l'échéancier initial.

4. RÉSULTATS RELATIFS AU FONDS VERT

Créé en 2006, le Fonds vert a été institué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (RLRQ, chapitre M-30.001). Il représente un outil de financement important qui vise principalement à appuyer le Ministère et ses partenaires dans la réalisation de mesures favorisant un développement durable, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion des matières résiduelles et de gouvernance de l'eau.

Ce fonds spécial contribue de façon importante à la réalisation de la mission du Ministère, qui consiste à favoriser le développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. Le Fonds vert constitue également un formidable levier économique, stimulant continuellement l'innovation technologique et commerciale, et participant ainsi à la croissance économique du Québec.

LES RESSOURCES HUMAINES DU FONDS VERT

Une partie des effectifs du Ministère contribue à la réalisation d'activités en lien avec le Fonds vert. Par exemple, des efforts sont consentis pour la coordination et la réalisation des mesures du PACC, pour l'élaboration de politiques ainsi que pour le soutien administratif en matière de ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles. La rémunération de ces effectifs provient des revenus du Fonds vert. En 2015-2016, cette masse salariale représentait quelque 38,8 millions de dollars, dont 13,7 millions pour les changements climatiques, 7,7 millions pour la gestion des matières résiduelles, 5,6 millions pour la gouvernance de l'eau, 1,1 million pour la gestion des barrages qui ont été transférés au Québec par le gouvernement fédéral et 10,7 millions pour les autres éléments liés à la protection de l'environnement.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU FONDS VERT

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert

Le Fonds vert tire principalement ses revenus des moyens financiers instaurés pour lutter contre les changements climatiques, mais il bénéficie aussi de revenus issus de l'élimination des matières résiduelles, de la gouvernance de l'eau et d'autres sources, telles que la tarification des autorisations environnementales, la gestion des barrages, les amendes et les SAP. Un portrait général des revenus et des dépenses du Fonds vert est présenté à l'adresse suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm

Prévision et résultats de l'exercice 2015-2016 (en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2015-2016 ¹	Résultats 2015-2016	Écart
Revenus	795 294,8	996 672,0	201 377,2
Dépenses	795 867,6	488 984,1	(306 883,5)
Excédent (déficit)	(572,8)	507 687,9	508 260,7

¹ Budget de dépenses 2015-2016 – Fonds spéciaux, p. 38.

L'écart entre les revenus prévus et les revenus réels s'explique principalement par des revenus plus élevés que ceux prévus en ce qui concerne le marché du carbone, alors que les dépenses moins importantes que celles estimées résultent principalement d'un délai dans la mise en œuvre de certaines mesures du PACC 2013-2020.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert en 2015-2016 (en milliers de dollars)

	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	862 119,6	376 463,4	485 656,2
Matières résiduelles	113 470,9	88 759,2	24 711,7
Eau	2 833,2	7 465,4	(4 632,2)
Barrages	5 184,6	2 307,2	2 877,4
Autres éléments liés à la protection de l'environnement ¹	13 063,7	13 988,9	(925,2)
Total	996 672,0	488 984,1	507 687,9

¹ Le volet Autres éléments liés à la protection de l'environnement comprend principalement les autorisations environnementales, les attestations d'assainissement en milieu industriel, les SAP et la Société du Plan Nord.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert en 2014-2015 (en milliers de dollars)

	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	406 422,0	286 933,1	119 488,9
Matières résiduelles	112 941,5	84 242,4	28 699,1
Eau	2 855,7	2 102,4	753,3
Barrages	4 897,8	2 031,9	2 865,9
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	17 456,6	19 706,0	(2 249,4)
Total	544 573,6	395 015,8	149 557,8

Surplus cumulés au Fonds vert (en milliers de dollars)

	Surplus cumulés au 31 mars 2016	Surplus cumulés au 31 mars 2015	Variation
Changements climatiques	971 693,3	486 037,0	485 656,3
Matières résiduelles	155 157,2	130 445,5	24 711,7
Eau	4 154,3	8 786,6	(4 632,3)
Barrages	30 799,2	27 921,7	2 877,5
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	6 734,4	7 659,7	(925,3)
Total	1 168 538,4	660 850,5	507 687,9

Dans le cadre de ses activités, dont la mise en œuvre des plans d'action sur les changements climatiques, le Fonds vert s'est engagé à verser des sommes à certains bénéficiaires au cours des années à venir. Le montant des engagements au 31 mars 2016 s'élève à 356,6 millions de dollars² et sera financé par les surplus cumulés au Fonds vert.

² Ce montant est sujet à changement à la suite de la validation du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

Changements climatiques

Les sommes provenant des redevances sur les carburants et combustibles fossiles³ ainsi que du SPEDE sont versées au Fonds vert. Le PACC 2006-2012⁴ et le PACC 2013-2020 sont financés en quasi-totalité par ces sommes.

Soulignons que le PACC 2006-2012 s'est traduit par la mise en œuvre de 22 programmes qui ont permis de soutenir plus de 10 000 projets, dont 392 projets dans le secteur manufacturier permettant à des entreprises de réduire leur facture énergétique et leurs émissions de GES et 40 projets de recherche réalisés en partenariat avec des universités québécoises. Notons aussi que 76 millions de dollars ont été investis pour soutenir la recherche et l'innovation, dont les technologies vertes. Par ailleurs, une augmentation de 14 % de l'achalandage du transport en commun a été observée entre 2007 et 2012 et plus de 6 000 véhicules électriques, hybrides ou hybrides rechargeables ont été achetés grâce aux rabais financés par le Fonds vert.

Le PACC 2013-2020 dispose d'un budget total de plus de 3,3 milliards de dollars d'ici 2020 pour la mise en œuvre des 30 priorités qui le composent. Ces sommes permettent au gouvernement du Québec de réinvestir dans notre économie afin de favoriser la réduction de notre consommation d'hydrocarbures et de stimuler le développement et l'utilisation des technologies vertes ainsi que l'exportation du savoir-faire québécois. Elles permettent également d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des communautés par des interventions axées notamment sur la mobilité durable, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. À ce titre, au 31 mars 2015, 15 programmes destinés aux entreprises, aux citoyens et aux municipalités étaient déjà en vigueur. Coordonnés par le MDDELCC, ces programmes sont principalement sous la responsabilité des ministères et organismes (MO) partenaires.

Les principaux résultats découlant des ressources financières ainsi engagées sont présentés dans le bilan final du PACC 2006-2012 et dans les bilans annuels, dont le bilan 2014-2015 du PACC 2013-2020. Il est prévu de publier ces bilans d'ici la fin de l'année 2016. En plus de nombreux cobénéfices pour la société québécoise, la réduction totale d'émissions de GES obtenue au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2015 grâce à la mise en œuvre du PACC 2013-2020 s'élève à 608,9 kilotonnes d'équivalents CO₂. Des informations sur les PACC 2006-2012 et 2013-2020 sont également accessibles à l'adresse suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/secteurs/Changements-climatiques.htm

Le PACC 2013-2020 en est à sa troisième année de mise en œuvre et son déploiement se déroule selon un rythme soutenu. Pour les années à venir, une augmentation des dépenses annuelles est prévue au fur et à mesure que l'ensemble de ses mesures sera lancé.

 $^{^{\}rm 3}$ La redevance sur les carburants et combustibles fossiles a pris fin en décembre 2014.

⁴ Le budget du PACC 2006-2012 était aussi composé d'une somme de 350 millions de dollars issue du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, versée par le gouvernement fédéral en 2007.

Répartition des revenus du Fonds vert pour la lutte contre les changements climatiques (en milliers de dollars)

	Revenus 2015-2016	Revenus 2014-2015	Variation
Redevances	(776,4)*	124 940,8	(125 717,2)
Droits d'émission de GES	858 488,4	277 183,5	581 304,9
Intérêts et revenus de placement	4 407,6	4 297,7	109,9
Total	862 119,6	406 422,0	455 697,6

^{*} Après la fin de ce programme, un remboursement a eu lieu.

Répartition des dépenses du Fonds vert pour la lutte contre les changements climatiques par ministère (en milliers de dollars)

	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2014-2015	Variation
MAMOT	501,0	177,4	323,6
MAPAQ	1 705,6	873,8	831,8
MDDELCC	18 228,7	20 720,6	(2 491,9)
MEIE	147,6	590,7	(443,1)
MERN	736,4	809,0	(72,6)
MERN-FRN	83 257,3	85 737,4	(2 480,1)
MESRS	0,0	0,0	0,0
MFFP	966,0	209,2	756,8
MFFP-FRN	542,1	1 231,2	(689,1)
MSP	3 906,6	1 639,3	2 267,3
MSSS	3 902,7	4 000,1	(97,4)
MTMDET	17 666,0	1 559,3	16 106,7
MTMDET (FORT)	244 350,0	169 150,0	75 200,0
RBQ	228,4	235,1	(6,7)
МТО	325,0	S.O.	325,0
Total	376 463,4	286 933,1	89 530,3

Matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 ont été adoptés par le Conseil des ministres le 15 mars 2011. Les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action 2011-2015 sont financées à même les revenus du Fonds vert, notamment par les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles. Ces sommes permettent au gouvernement du Québec de financer différentes mesures, y compris des programmes destinés aux entreprises, aux organismes de la société civile et aux municipalités, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique.

Ces redevances ont notamment pour objectif de réduire les quantités de matières résiduelles qui sont éliminées. Internalisées dans la tarification requise pour l'enfouissement des matières résiduelles, elles constituent un outil économique qui permet de rendre plus compétitives les solutions de rechange à l'élimination des matières résiduelles.

En 2015-2016, environ 77 % des sommes dépensées au volet de la gestion des matières résiduelles l'ont été par l'entremise du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

En 2015-2016, les revenus versés au Fonds vert pour le volet des matières résiduelles ont atteint un peu plus de 113 millions de dollars.

Grâce aux revenus du Fonds vert, le premier objectif du Plan d'action est en voie d'être atteint. En effet, selon les résultats disponibles en 2012, plus de 86 % des efforts nécessaires pour atteindre la cible consistant à ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées ont été accomplis. Par l'entremise de différentes mesures, le Fonds vert a contribué à ramener à près de 724 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées en 2012.

De plus, le taux de valorisation de la matière organique en 2012 était de 25 % au Québec. Il s'agit d'une progression significative vers le bannissement de la matière organique à l'horizon de 2020. Cette année, le Fonds vert contribue au maintien et à la poursuite de plusieurs mesures d'importance dans le secteur des matières résiduelles, dont le PTMOBC, qui a bénéficié de près de 445,3 milliers de dollars en 2015-2016 provenant du Fonds vert.

Répartition des revenus du Fonds vert pour les matières résiduelles (en milliers de dollars)

	Revenus 2015-2016	Revenus 2014-2015	Variation
Redevances	112 484,4	111 698,4	786,0
Intérêts et revenus de placement	986,5	1 243,1	(256,6)
Total	113 470,9	112 941,5	529,4

Répartition des dépenses du Fonds vert pour les matières résiduelles (en milliers de dollars)

	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2014-2015	Variation
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	68 758,7	68 242,5	516,2
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	445,3 ¹	562,4 ¹	(117,1)
Programmes de subventions gérés par RECYC-QUÉBEC	8 498,4	4 886,9	3 611,5
Chantier sur les matières organiques	973,7	326,0	647,7
Ensemble des autres mesures du Plan d'action 2011-2015	2 150,1	810,5	1 339,6
Autres activités liées aux matières résiduelles	7 933,0	9 414,1	(1 481,1)
Total	88 759,2	84 242,4	(4 516,8)

¹ S'ajoutent à ces sommes des dépenses de 1,3 million de dollars en 2014-2015 et de 0,5 million de dollars en 2015-2016 financées par le PACC 2013-2020.

Les sommes accordées en subventions en vertu du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles sont calculées en fonction des redevances perçues. L'augmentation des redevances en 2015-2016 entraîne une hausse proportionnelle des dépenses associées à ce programme.

Les dépenses liées aux programmes de subventions gérés par RECYC-QUÉBEC s'inscrivent dans la continuité des actions déjà prévues à l'entente entre le Ministère et RECYC-QUÉBEC.

Par ailleurs, un dernier versement d'un million de dollar effectué dans le cadre de l'entente liant le MDDELCC à Éco Entreprises Québec pour la mise en œuvre du Programme de récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques municipales explique l'augmentation des dépenses liées à l'ensemble des autres mesures du Plan d'action 2011-2015.

Gouvernance de l'eau

La redevance pour l'utilisation de l'eau, prélevée en vertu du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau est versée au Fonds vert pour assurer la gouvernance de l'eau.

Les sommes versées permettent au gouvernement du Québec de réinvestir dans différentes initiatives afin de favoriser la collaboration entre les acteurs du domaine de l'eau ainsi que l'acquisition, le partage et la diffusion des connaissances sur l'eau.

Répartition des revenus du Fonds vert pour la gouvernance de l'eau (en milliers de dollars)

	Revenus 2015-2016	Revenus 2014-2015	Variation
Redevances	2 762,0	2 807,5	(45,5)
Intérêts et pénalités	71,2	48,2	23,0
Total	2 833,2	2 855,7	(22,5)

Répartition des dépenses du Fonds vert pour la gouvernance de l'eau (en milliers de dollars)

	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2014-2015	Variation
Gestion des connaissances et portail des connaissances sur l'eau	469,3	725,1	(255,8)
Réseau de suivi de la qualité de l'eau (Réseau-rivières)	356,7	358,5	(1,8)
Soutien à la gestion intégrée du Saint-Laurent	682,9	731,1	(48,2)
Rapport sur l'état des ressources en eau	0,0	150,2	(150,2)
Autres activités de gouvernance de l'eau	5 956,5	137,5	5 819,0
Total	7 465,4	2 102,4	5 363,0

Barrages

En 2007, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu une entente visant à transférer trois barrages fédéraux au gouvernement du Québec, soit le barrage des Quinze, le barrage Kipawa et le barrage Laniel, situés au Témiscamingue.

En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral a versé au gouvernement du Québec la somme de 44,1 millions de dollars en compensation financière. Ce montant a été comptabilisé au Fonds vert à titre de revenu reporté et est constaté dans les revenus sur une période maximale de 20 ans. En 2015-2016, un montant de 5,2 millions de dollars a été inscrit aux revenus du Fonds vert comparativement à 4,9 millions de dollars en 2014-2015.

Volet Autres éléments liés à la protection de l'environnement

Divers autres revenus sont également versés au Fonds vert, dont ceux provenant des autorisations environnementales, des attestations d'assainissement en milieu industriel, des contributions du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues et des SAP.

Les revenus provenant de la tarification des autorisations environnementales servent à financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification ainsi que le Programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

Les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel sont affectés au Programme de réduction des rejets industriels. Les activités relatives à ces attestations, auparavant comptabilisées dans le Fonds consolidé, sont dorénavant imputées au Fonds vert. Les revenus et les dépenses correspondants sont ainsi comptabilisés au Fonds vert depuis 2014-2015.

Les sommes découlant des ententes conclues avec le gouvernement fédéral servent notamment à la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois, au Programme de réseau climatologique du Québec et au suivi de la qualité de l'eau. Ces sommes sont affectées aux dépenses relatives à l'accomplissement des travaux prévus aux différentes ententes.

En ce qui a trait aux amendes et aux SAP, les sommes perçues sont utilisées notamment pour permettre au Ministère d'exercer efficacement son rôle de surveillance et de contrôle du respect de la LQE et de ses règlements.

La Société du Plan Nord et le ministre ont signé, en janvier 2016, une entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 et de son plan d'action 2015-2020. Cette entente a pour objet l'octroi, par la Société, d'une contribution financière devant servir à la réalisation des priorités du Plan d'action 2015-2020. Cette entente prendra fin le 31 mars 2020.

Répartition des revenus du Fonds vert pour le volet Autres éléments liés à la protection de l'environnement (en milliers de dollars)

	Revenus 2015-2016	Revenus 2014-2015	Variation
Autorisations environnementales	3 778,1	4 933,4	(1 155,3)
Attestations d'assainissement en milieu industriel	2 824,0	3 675,7	(851,7)
Contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales	1 256,2	1 252,8	3,4
Amendes	1 803,5	1 595,9	207,6
Sanctions administratives pécuniaires	1 976,9	2 450,2	(473,3)
Intérêts et revenus de placement	232,0	283,3	(51,3)
Fonds du développement nordique	0,0	2 796,5	(2 796,5)
Société du Plan Nord	993,0	0,0	993,0
Autres revenus	200,0	468,8	(268,8)
Total	13 063,7	17 456,6	(4 392,9)

Répartition des dépenses du Fonds vert pour le volet Autres éléments liés à la protection de l'environnement (en milliers de dollars)

	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2014-2015	Variation
Autorisations environnementales	3 768,6	7 533,7	(3 765,1)
Sanctions administratives pécuniaires	3 174,2	3 168,7	5,5
Fonds du développement nordique	S. O.	2 796,5	(2 796,5)
Société du Plan Nord	993,0	S. O.	993,0
Programme de réduction des rejets industriels¹	3 043,4	1 375,7	1 667,7
Ententes fédérales-provinciales	1 136,7	383,8	752,9
Autres dépenses	1 873,0	4 447,6	(2 574,6)
Total	13 988,9	19 706,0	(5 717,1)

¹ Financé par les revenus des attestations d'assainissement en milieu industriel.

Certaines variations s'expliquent par un appariement des revenus et des dépenses. Ainsi, dans un souci d'assurer une présentation fidèle de la situation financière du Fonds vert, le Ministère a procédé à un examen approfondi de ses pratiques financières de comptabilisation des coûts des activités inhérentes à la gestion de ce fonds. Un recensement des efforts déployés par le personnel du Ministère en 2014-2015 a été effectué pour chaque famille de revenus du Fonds vert.

Ce recensement sert dorénavant à l'application d'un mode d'imputation des dépenses plus représentatif des coûts complets des activités réalisées dans une perspective d'appariement des dépenses avec les revenus. Cette pratique s'inscrit dans le respect de plusieurs directives gouvernementales en conformité avec les normes comptables généralement reconnues et applicables au gouvernement du Québec.

Ce modèle d'imputation des coûts est appliqué aux états financiers du Fonds vert pour l'ensemble des revenus de celui-ci.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU FONDS VERT

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2015-2016 (en milliers de dollars)

Fonds vert	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart
Activités d'encadrement ¹	662,0	294,2	367,8
Activités de continuité	1 916,0	1 262,3	653,7
Projets	2 762,1	1 861,1	901,0
Total	5 340,1	3 417,6	1 922,5

Les activités d'encadrement comprennent l'ensemble des activités de gestion et de soutien.

Pour l'exercice financier 2015-2016, le total des dépenses et investissements réels en ressources informationnelles pour le Fonds vert, soit 3 417,6 milliers de dollars, est inférieur de 1 922,5 milliers de dollars à celui prévu.

En ce qui a trait à la catégorie Activités d'encadrement, les dépenses réelles imputées au Fonds vert sont inférieures de 367,8 milliers de dollars à celles prévues.

Pour le volet Activités de continuité, une diminution des dépenses de 653,7 milliers de dollars est constatée et s'explique par un niveau d'activités en ressources informationnelles moindre, puisque les ressources ont été priorisées sur certains projets technologiques structurants.

Les investissements relatifs aux projets ont été moins élevés que prévu de 901,0 milliers de dollars. Certains projets ont été temporairement interrompus afin d'assurer l'arrimage avec des travaux portant sur des acquisitions au niveau des infrastructures technologiques.

Nombre de projets présentés au Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles au cours de l'exercice 2015-2016

	Nombre de projets
Fonds vert	9

Liste et état d'avancement des principaux projets liés à des ressources informationnelles en 2015-2016

Liste des projets (Fonds vert)	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Portail des connaissances sur l'eau (phase de conception)	100	L'analyse préliminaire et l'architecture détaillée du portail, terminées en cours d'exercice, ont permis d'identifier des solutions déjà en place, réduisant ainsi les coûts du projet.

Liste des principaux projets liés à des ressources informationnelles en 2015-2016 et ressources affectées à ces projets (en milliers de dollars)

Liste des projets (Fonds vert)	Ressources humaines prévues ¹	Ressources humaines utilisées ¹	Ressources financières prévues ²	Ressources financières utilisées ²
Portail des connaissances sur l'eau (phase de conception)	126,8	48,5	582,1	246,7

¹ Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses de rémunération du personnel.

L'architecture détaillée et l'analyse préliminaire géomatique du projet de portail des connaissances sur l'eau ont été complétées en septembre 2015 pour un coût de 1 379 938 \$.

En 2015-2016, le Fonds vert a acquis le projet *Système sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* du Ministère pour la somme de 1 223 848 \$. Une première livraison de ce système est prévue en janvier 2017 et la fin du projet est prévue au plus tard le 31 décembre 2017.

² Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et locations de biens de même que les frais connexes.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

CONTRATS DE SERVICE OCTROYÉS DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus et conclus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ¹	1	45 000,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	9	2 711 519,75 \$
Total des contrats de service	10	2 756 519,75 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé de même que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

5. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2015-2016, le Ministère a reçu 12 051 demandes d'accès à des documents, un nombre légèrement plus élevé que celui de l'année dernière. De ce total, 83,3 % ont fait l'objet d'un traitement dans un délai de 20 jours. Par ailleurs, 8,1 % des demandes ont été traitées dans un délai compris entre 21 et 30 jours et 8,6 %, dans un délai dépassant 30 jours.

Les demandes sont formulées principalement par des entreprises, soit dans une proportion de 79,2 %. Viennent ensuite les études légales, soit les avocats et les notaires (6,9 %), les organismes publics (6,4 %), les citoyennes et les citoyens (6,1 %), les journalistes (0,6 %), les groupes environnementaux (0,5 %) et les partis politiques (0,3 %). Les questions posées concernent principalement l'état environnemental d'un lieu (présence de contamination), les infractions commises sur ce lieu ou la portée d'une autorisation accordée par le Ministère.

Le Ministère a répondu qu'il ne possède aucun des documents demandés dans 51,2 % des cas et 19,7 % des demandes ont donné lieu à un accès total à des documents. Un accès partiel (documents avec masquage) a également été accordé dans 23,6 % des cas. Les 5,5 % résiduels se partagent entre le refus de donner accès aux documents, le fait de se référer à un autre organisme public ou un désistement du demandeur.

Un refus total ou partiel est, de manière générale, le plus souvent fondé sur les dispositions suivantes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1):

- La confidentialité des renseignements personnels (articles 53 et 54);
- Les renseignements confidentiels fournis par un tiers (articles 23 et 24);
- Les renseignements relevant d'un autre organisme public (article 48);
- Les avis ou recommandations d'un membre du Ministère (article 37).

Dans 18 % des réponses aux demandes d'accès, des renseignements personnels ont été protégés. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable en vertu de la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées durant la même période.

Pour s'assurer que la Loi s'applique de façon uniforme dans l'ensemble des bureaux du Ministère, un mécanisme d'accompagnement en matière d'accès, coordonné par la Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services, a été mis en place.

Au cours de l'année 2015-2016, 50 demandes de révision de la décision rendue par la responsable ministérielle de l'accès à l'information ont été inscrites auprès de la Commission d'accès à l'information et 18 demandes ont fait l'objet d'un désistement.

Depuis l'entrée en vigueur au printemps 2015 du Règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, ce sont plus de 1 800 réponses et documents s'y rattachant qui ont été diffusés dans le cadre de demandes d'accès. Le Ministère répond ainsi à l'engagement pris par le gouvernement du Québec et qui consiste à devenir un gouvernement ouvert et transparent.

Les projets de sondage et de prestation électronique de services ont été approuvés ou discutés par quorum. Un bilan pour l'année 2015-2016, attestant notamment la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, a été dressé conformément à la directive sur la mise en œuvre et la reddition de comptes de ce règlement.

LA SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2015 de simplification réglementaire et administrative. Ce plan d'action comporte diverses cibles et divers objectifs visant à améliorer le service à la clientèle et à développer de meilleures pratiques réglementaires.

Le bilan 2014-2015 du Plan d'action a été publié en février 2016. Ce bilan, qui rend compte de l'état d'avancement de l'ensemble des actions figurant au Plan d'action, se trouve sur le site Web du Ministère : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/simplification/index.htm

Le Ministère a également participé aux travaux visant à produire le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif. Dans le cadre de ces travaux, le Ministère a notamment participé à deux rencontres du comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif, afin d'établir les objectifs du Plan d'action gouvernemental.

Enfin, conformément aux exigences gouvernementales de reddition de comptes en matière d'allègement réglementaire, le Ministère évalue annuellement le coût du fardeau administratif imposé aux entreprises et rend compte de l'objectif gouvernemental de réduction de 20 % du coût des formalités administratives pour la période 2004-2015.

Les données les plus récentes révèlent, pour l'année 2014-2015, une hausse du nombre de formalités administratives liées à l'entrée en vigueur du RPEP le 14 août 2014, qui remplace le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES), mais dont certains articles sont toutefois demeurés applicables jusqu'au 2 mars 2015. Les coûts ont cependant peu varié par rapport à l'année précédente, les hausses de certaines formalités administratives contrebalançant les baisses pour d'autres. En coût constant, depuis l'année de référence 2004, le Ministère a réduit de 9,3 % le coût de ses formalités administratives, ce qui représente une réduction de près de 705 000 \$.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis plus de quinze ans, le Québec applique une approche proactive en matière de lutte contre les changements climatiques : il met sur pied des actions concrètes de façon à réduire ses émissions de GES et à mieux s'adapter aux impacts des changements climatiques. À cet égard, le MDDELCC est désigné par la LQE comme coordonnateur de l'action gouvernementale. Il est notamment responsable de l'élaboration et de la proposition de plans d'action pluriannuels sur les changements climatiques, dont les mesures sont portées par plusieurs ministères et organismes, de même que du suivi à effectuer et de la reddition de comptes. Le MDDELCC est également responsable du développement et de la mise en œuvre du marché du carbone.

Le PACC 2006-2012 : un plan quasi complété

Le PACC 2006-2012, qui a pris fin en décembre 2012, a permis au Québec de faire d'importantes avancées. Les données de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre* en *2012 et leur évolution depuis 1990,* publiées en avril 2015, indiquent que le Québec a réduit ses émissions de 8 % entre 1990 et 2012. Il a ainsi dépassé l'objectif qu'il s'était donné, soit une réduction de 6 % sous 1990 en 2012.

Le PACC 2013-2020 : un plein déploiement

À l'instar du plan d'action précédent, le PACC 2013-2020 mise sur plusieurs moyens d'intervention pour atteindre ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques : des mesures réglementaires, des programmes de soutien financier, la sensibilisation et la formation, la recherche et le développement, l'adoption de mesures d'adaptation et de gestion des risques, des partenariats sur les scènes nationale et internationale de même que des mesures relatives à l'exemplarité de l'État.

Depuis le lancement du PACC 2013-2020 en 2012, 607 millions de dollars ont été ajoutés au cadre financier pour atteindre 3,3 milliards de dollars. À ce montant s'ajoutent les mesures qui ont été annoncées au Budget 2015-2016, de 66,0 millions de dollars, ainsi que celles allouées à la lutte contre les changements climatiques dans les pays francophones les plus vulnérables et les plus exposés aux conséquences liées aux changements climatiques, de 25,5 millions de dollars. Au total, le PACC 2013-2020 dispose de 3,4 milliards de dollars. Ces sommes permettront la mise en œuvre de 30 priorités couvrant à la fois la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit, entre autres, de mesures associées à l'énergie, à la mobilité et à l'aménagement durable du territoire ainsi qu'au développement d'une économie verte et innovante. Plusieurs programmes et initiatives sont déjà lancés et d'autres sont en développement.

Le PACC 2013-2020 : d'importantes étapes de mise en œuvre en 2015-2016

Le renforcement du processus de suivi et de reddition de comptes du PACC 2013-2020 s'est poursuivi par la signature d'ententes administratives conclues entre le MDDELCC et les partenaires suivants : le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et le ministère du Tourisme (MTO). Ainsi, ces ententes s'ajoutent à celles signées avec le MERN, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le MSP.

Le Programme de soutien aux projets de démonstration de taxis électriques et le Programme de soutien à la promotion de l'électrification des transports ont été lancés durant l'année budgétaire 2015-2016. Les programmes Technoclimat et Écoperformance ont, quant à eux, été relancés en octobre 2015, alors que les programme Branché au travail et Roulez électrique ont été modifiés en cours d'année. De plus, des appels de projets ont été effectués, soit les projets mobilisateurs en électrification des transports et la seconde phase du projet mobilisateur SA²GE (avion écologique), visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'autres programmes et mesures sont en cours d'élaboration ou d'approbation au MDDELCC et dans les MO partenaires. Les différents programmes et les diverses mesures en vigueur contribueront, au cours des prochaines années, à réduire davantage les émissions de GES du Québec et à améliorer sa résilience à l'égard des conséquences des changements climatiques.

La mise en œuvre des activités de recherche, de sensibilisation et de partenariat s'est poursuivie. Plusieurs initiatives en matière d'adaptation ont notamment été entreprises dans les domaines de la santé, des infrastructures, de l'agriculture, des transports, de l'eau, de la faune et de la flore.

Parmi l'ensemble des ententes et des projets amorcés ou poursuivis en 2015-2016 se trouvent :

- Le lancement du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, dont un peu plus de la moitié du financement (252,9 millions de dollars) provient du PACC 2013-2020;
- Le renouvellement du financement accordé au consortium Ouranos par le Ministère, via le Fonds vert (1,5 million de dollars), pour le soutien à la recherche en adaptation;
- Une aide financière de 25,5 millions de dollars destinée à soutenir les actions de lutte contre les changements climatiques des pays francophones les plus vulnérables et les plus exposés aux conséquences liées aux changements climatiques.

Enfin, une vaste campagne télévisuelle, radiophonique et Internet de sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques (*Faisons-le pour eux*) a été lancée à l'automne 2015.

Un marché du carbone en expansion

En 2015-2016, le SPEDE a réalisé l'opération de couverture des émissions relatives à la première période de conformité. En effet, les émetteurs visés avaient jusqu'au 2 novembre 2015 pour remettre au ministre un droit d'émission pour chaque tonne d'équivalent CO₂ émise dans l'atmosphère par leurs établissements

assujettis en 2013-2014. Ce premier processus de conformité s'est soldé par une performance parfaite des émetteurs québécois, qui ont tous couvert la totalité de leurs émissions, et ce, dans les délais impartis.

Par ailleurs, le RSPEDE a été modifié et édicté, en décembre 2015, de manière à abaisser le seuil d'assujettissement des distributeurs de carburants et de combustibles à 200 litres de produits distribués. Cette modification, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, permet de couvrir la quasi-totalité des carburants et des combustibles vendus au Québec, en maintenant à 85 % la part des émissions de GES du Québec assujettie au SPEDE. Ainsi, le signal de prix (coût carbone) sera désormais répandu dans l'ensemble de notre économie. À cet effet, le SPEDE est un outil robuste de lutte contre les changements climatiques. Ce faisant, une trentaine de distributeurs de carburants et de combustibles pourraient s'ajouter, d'ici au 1^{er} septembre 2017, aux 17 distributeurs et aux 73 établissements assujettis à la fin de 2015.

En 2015-2016, le Québec a tenu quatre ventes aux enchères d'unités d'émission de GES conjointement avec la Californie. Compte tenu de l'assujettissement des distributeurs de carburants et de combustibles au 1^{er} janvier 2015, les ventes aux enchères de 2015-2016 ont rapporté davantage de revenus que l'année précédente, soit un total de près de 858,5 millions de dollars qui ont été versés au Fonds vert. Depuis l'instauration du SPEDE, les revenus des ventes aux enchères versés au Fonds vert s'élèvent à près de 1,2 milliard de dollars.

Le rayonnement au Canada et sur la scène internationale

L'année 2015-2016 a été très active en matière de relations intergouvernementales concernant les changements climatiques. Sur la scène canadienne, le MDDELCC a été au cœur de l'organisation du Sommet de Québec sur les changements climatiques, qui s'est tenu en avril 2015 à l'initiative du premier ministre du Québec et qui a donné lieu à une déclaration commune sur les changements climatiques des premiers ministres des provinces et des territoires du Canada, soit la Déclaration de Québec d'avril 2015. Au cours de cette période, les relations entre le Québec et l'Ontario se sont intensifiées et ont notamment abouti, à l'automne 2015, à la signature d'une entente de coopération en vertu de laquelle les deux provinces vont collaborer au développement d'un SPEDE ontarien et à sa liaison avec le marché de la Western Climate Initiative. Un protocole d'entente de même nature a également été signé, en décembre 2015, par le Québec, l'Ontario et le Manitoba pour soutenir la mise en place d'un tel système dans cette province. Enfin, le MDDELCC s'est aussi investi dans la mise en place des jalons du processus visant à établir un cadre pancanadien sur les changements climatiques tel que présenté dans la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques, émise le 3 mars 2016.

Sur la scène internationale, le MDDELCC a contribué activement à l'organisation de plusieurs missions de haut niveau, dont la mission du ministre Heurtel sur la côte ouest américaine et au Mexique, le Sommet mondial des régions à Lyon, en France, le Sommet des Amériques sur le climat à Toronto et la New York Climate Week. Ces missions constituaient la feuille de route permettant au Québec de contribuer concrètement au succès de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Paris en décembre 2015. Au cours de cette conférence historique qui a donné lieu à l'accord de Paris, où l'importance des États infranationaux a été reconnue, le premier ministre du Québec a annoncé une initiative de coopération climatique impliquant un financement de l'ordre de 25,5 millions de dollars et visant notamment à soutenir la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement

francophones. Au cours de la période, le Québec s'est également joint à de nouveaux partenariats internationaux, soit l'initiative Under 2 MOU, l'Alliance internationale sur les véhicules zéro émission ainsi que la Carbone Pricing Leadership Coalition, au sein desquels le MDDELCC fait valoir les actions du Québec en matière de tarification carbone et d'électrification des transports, et contribue à sensibiliser la communauté internationale à l'importance de ces solutions pour lutter efficacement contre les changements climatiques.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC

La Politique de financement des services publics du Québec, annoncée lors du dépôt du Budget 2009-2010 et révisée en 2011, vise, grâce à de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. En vertu de cette politique, les ministères et organismes sont tenus de rendre compte de leur tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Les tarifs permettent de récupérer environ 45 % des coûts engendrés par le traitement des demandes d'autorisation. La modernisation du régime d'autorisation sera l'occasion pour le Ministère d'augmenter le ratio d'autofinancement de certains services et de mieux internaliser les coûts.

Les tarifs ont été indexés annuellement, en janvier ou en avril, en vertu des lois applicables et conformément à la Politique de financement des services publics du Québec.

La liste des produits et des services tarifés, les modes de fixation, d'indexation et de révision des tarifs de même que la date de la dernière révision tarifaire sont accessibles sur le site Web du Ministère. Les revenus de tarification sont, pour leur part, présentés dans la section « Les ressources budgétaires et financières » du présent rapport. Enfin, les exclusions en matière de tarification sont présentées dans les documents législatifs (lois, règlements, arrêtés ministériels).

De nouveaux produits sont entrés en vigueur en 2015-2016 :

Les produits concernant les autorisations pour prélèvement d'eau souterraine ou de surface.

Les nouveaux tarifs font suite à l'entrée en vigueur du RPEP (chapitre Q-2, r. 35.2) le 14 août 2014. Ils prévoient :

- Le remplacement des frais auparavant exigés pour la délivrance, le renouvellement ou la modification d'une autorisation visant un prélèvement d'eau souterraine en vertu du RCES, lequel a été abrogé par l'article 107 du RPEP (chapitre Q-2, r. 35.2), entré en vigueur le 14 août 2014;
- Une variation des frais exigibles en fonction du volume d'eau prélevé;
- Une exemption de paiement de frais pour une demande d'autorisation visant un prélèvement d'eau effectué dans le cadre d'une activité agricole, y compris la pisciculture.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de groupes cibles au sein de la fonction publique. Les mesures d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourent à l'atteinte de ces objectifs.

Embauche totale au cours de la période 2015-2016

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total d'embauches	77	47	224	49

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2016

Effectif total	1 595
(personnes)	1 393

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	2015-2016		20	14-2015	2013-2014		
GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	
Communautés culturelles	97	6,1	98	6,0	106	4,4	
Autochtones	10	0,6	10	0,6	25	1,0	
Anglophones	15	0,9	15	0,9	26	1,1	
Personnes handicapées	18	1,1	19	1,2	27	1,1	

De 2014-2015 à 2015-2016, le taux de représentativité des communautés culturelles est passé de 6,0 % à 6,1 %, se rapprochant de la cible gouvernementale de 9,0 % pour l'effectif régulier. Durant la même période, le taux de représentativité des personnes handicapées est passé de 1,2 % à 1,1 %, alors que la cible ministérielle est de 2,0 % concernant l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2016

GROUPES CIBLES	PERSO D'ENCAD			ONNEL SIONNEL ¹		ONNEL NICIEN		ONNEL JREAU	DES A	ONNEL GENTS PAIX		ONNEL /RIER	то)TAL
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communautés culturelles	0	0	57	6,7	30	5,9	10	7,9	0	0	0	0	97	6,1
Autochtones	0	0	4	0,5	1	0,2	4	3,2	0	0	1	8,3	10	0,6
Anglophones	0	0	12	1,4	1	0,2	2	1,6	0	0	0	0	15	0,9
Personnes handicapées	1	1,1	13	1,5	2	0,4	2	1,6	0	0	0	0	18	1,1
Sous-total	1	1,1	86	10,1	34	6,7	18	14,3	0	0	1	8,3	140	8,8
Non-membres	94	98,9	766	89,9	476	93,3	108	85,7	0	0	11	91,7	1 455	91,2
Total	95	100,0	852	100,0	510	100,0	126	100,0	0	0	12	100,0	1 595	100,0

¹ Cela inclut notamment les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2015-2016

	EMBAUCHE		EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2015-2016						
STATUTS D'EMPLOI	TOTALE 2015-2016	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)		
Réguliers	77	2	0	0	0	2	2,6		
Occasionnels	47	2	0	0	0	2	4,3		
Étudiants	224	22	0	0	1	23	10,3		
Stagiaires	49	2	1	0	0	3	6,1		

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2013-2014	9,3	6,7	7,1	13,6
2014-2015	6,7	7,8	5,4	1,5
2015-2016	2,6	4,3	10,3	6,1

Le taux d'embauche pour l'ensemble des membres des groupes cibles, comparativement à l'embauche totale, s'établissait à 7,6 % en 2015-2016.

RADDORT ANNIEL DE GESTION 2015-2016

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2015-2016

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	95	852	510	126	0	12	1595
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	48	403	284	123	0	0	858
Taux de représentativit é des femmes dans l'effectif régulier	50,5	47,3	55,7	97,6	0	0	53,8

Taux d'embauche des femmes en 2015-2016, par statut d'emploi

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre d'embauches de femmes	45	28	156	28	257
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	58,4	59,6	69,6	57,1	64,7

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2015	Automne 2014	Automne 2013
	(cohortes 2016)	(cohortes 2015)	(cohortes 2014)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	7	5	3

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis au 31 mars	0	0	2

Autre mesure ou action

	2015-2016		
Mesure ou action	Grouple cible visé	Nombre de personnes visées	
Publication de deux manchettes dans l'intranet ministériel afin de sensibiliser l'ensemble du personnel dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1 ^{er} au 7 juin 2015) et de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2015)	Tout le personnel	1 800	

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Elle tient notamment compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En 2015-2016, dans le but de favoriser une amélioration de la qualité du français parmi les membres du personnel, huit capsules linguistiques et un rappel sur les règles à observer lors d'une demande de révision linguistique ou de traduction ont été diffusés dans l'intranet ministériel. Ainsi, le personnel a pu se familiariser avec l'avis linguistique publié en mai 2015 par l'Office québécois de la langue française au sujet de la rédaction épicène, c'est-à-dire la rédaction qui met en évidence de façon équitable les hommes et les femmes.

LES BONIS AU RENDEMENT

Bonis au rendement accordés en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

	Nombre de bonis au rendement	Montant total (000 \$)
Cadres	0	0\$
Cadres juridiques ¹	-	-
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0\$
Total	0	0\$

¹ La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

À la suite d'un décret gouvernemental prolongeant l'application de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en

2013-2014 et la réduction de la dette, les bonis au rendement des cadres et des cadres juridiques accordés en 2015-2016, pour la période d'évaluation du rendement allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, ont été suspendus.

LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES (OVT)

En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le Ministère doit faire état des résultats obtenus à l'égard d'actions figurant à l'annexe du document d'accompagnement intitulé *Un gouvernement* en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires.

1. Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (objectif 8.4 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant couvrant l'ensemble des bassins versants des tributaires du Saint-Laurent est effectuée par 40 OBV dans autant de zones de gestion intégrée de l'eau. Les OBV ont le mandat d'assurer la concertation des acteurs du milieu autour des enjeux particuliers à chaque bassin versant. Le soutien financier accordé aux OBV et au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec s'est poursuivi dans le cadre des conventions de contribution financière signées en 2013. Le dépôt des PDE de deuxième génération des OBV avait été effectué au 31 mars 2014. Parmi ces PDE, 26 avaient reçu l'approbation ministérielle et les autres étaient à différentes étapes dans le processus d'analyse et d'approbation au 31 mars 2016.

Pour le Saint-Laurent lui-même, la mise en place graduelle de douze tables de concertation régionale (TCR) est en cours pour assurer la prise en compte des aspects particuliers à chaque zone du fleuve, de l'estuaire et du golfe. Actuellement, six TCR ont été mises en place, dont une en 2015-2016; les autres le seront au cours des prochaines années. Un financement similaire à celui accordé aux OBV est alloué à chacun des organismes mandataires des TCR. Les six TCR mises en place travaillent, pour leur part, à l'élaboration de leur plan de gestion intégrée régional respectif. De plus, en collaboration avec le gouvernement fédéral, le Ministère organise chaque année le Forum Saint-Laurent, permettant à l'ensemble des acteurs intéressés par la gestion intégrée du Saint-Laurent d'échanger sur des thèmes transversaux. Cet événement permet de partager de l'information afin de développer des visions et des actions communes autour d'enjeux touchant le Saint-Laurent.

2. Poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement (objectif 8.5 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

Le Ministère désigne le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et les conseils régionaux de l'environnement (CRE) comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement relativement aux questions environnementales. Les membres du RNCREQ et des CRE sont issus de divers horizons et poursuivent des objectifs communs. Ce réseau unique constitue un acteur influent dans le domaine de l'environnement au Québec.

Dans le cadre du Programme de soutien financier des CRE et du RNCREQ, ceux-ci se sont partagé, en 2015-2016, 1 885 000 \$, soit 105 000 \$ versés à chacun des 16 CRE et 205 000 \$ versés au Regroupement.

3. Favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire afin de réduire les émissions de GES (objectif 8.6 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

Le MDDELCC et le MAMOT ont entrepris des travaux en vue d'élaborer des mesures destinées aux municipalités afin d'encourager la conception de milieux de vie favorables à la mobilité durable. Ces travaux se poursuivront en 2016-2017.

De plus, le MDDELCC collabore au renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire concernant le développement durable des milieux de vie. Ces orientations visent, entre autres, à réduire les émissions de GES par une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire.

Enfin, le MDDELCC a lancé la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, dans laquelle l'orientation 7 vise à soutenir la mobilité durable, entre autres par l'intégration accrue de la planification des transports à l'aménagement du territoire.

4. Poursuivre la mise en œuvre du programme Climat municipalités (objectif 8.7 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

Le programme Climat municipalités, issu du PACC 2006-2012, s'adressait à tous les organismes municipaux qui désiraient s'engager dans la lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de ce programme qui a été lancé en 2009 et qui a pris fin en décembre 2012, 253 organismes municipaux ont participé, dont 5 pour la réalisation d'un plan d'adaptation. Ces organismes municipaux couvrent les 17 régions administratives du Québec et 79 % de la population québécoise. Ce programme a permis de rejoindre les petites, moyennes et grandes municipalités, notamment 75 % des villes dont le nombre d'habitants est supérieur à 25 000. En date du 31 mars 2016, le Ministère avait reçu 253 inventaires, 250 plans d'action et 5 plans d'adaptation. Trois organismes municipaux se sont retirés du programme après avoir effectué leur inventaire. Tous les livrables reçus ont été analysés, mais un inventaire ainsi qu'un plan d'adaptation étaient toujours en traitement. Les résultats du programme ont permis de tracer un portrait des émissions de GES pour les principaux créneaux d'émission et des mesures de réduction prévues dans les plans d'action par les organismes municipaux.

La poursuite du programme Climat municipalités est prévue dans le cadre de la priorité 2 du PACC 2013-2020, qui vise à « soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire ». L'élaboration de ce programme est présentement en cours au MDDELCC.

5. Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol (objectif 8.8 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

ClimatSol est un programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés situés dans toutes les municipalités du Québec. Ce programme est entré en vigueur le 27 août 2007 et devait prendre fin initialement le 31 mars 2010. Il a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 mars 2015. Exceptionnellement, pour les territoires désignés comme étant prioritaires par les villes de Montréal et de Québec, le programme s'étendra jusqu'au 31 mars 2017.

Le programme ClimatSol est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 60 millions de dollars sur 8 ans et est financé à même les crédits budgétaires du Ministère. L'enveloppe est répartie de la façon suivante :

25,0 millions de dollars pour la Ville de Montréal (dont 8,1 millions pour les sites prioritaires);

- 15,0 millions de dollars pour la Ville de Québec (dont 10,0 millions pour les sites prioritaires);
- 20,0 millions de dollars pour les autres municipalités du Québec.

Depuis 2007, 266 projets de décontamination ont été acceptés et une somme de près de 43 millions de dollars a été promise en aide aux municipalités participantes.

En 2015-2016, une somme de l'ordre de 2,5 millions de dollars a été versée par l'entremise de ClimatSol aux différents projets précédemment acceptés et un seul nouveau dossier a été accepté.

Le Discours sur le budget 2016-2017 annonçait la mise en place d'une nouvelle enveloppe budgétaire totalisant 55 millions de dollars pour le programme ClimatSol-Plus. Dans la lignée de ClimatSol, ce nouveau programme vise à soutenir financièrement les municipalités et d'autres demandeurs dans la réhabilitation de terrains contaminés. ClimatSol-Plus se divise en deux volets :

- Le premier volet s'inscrit dans le PACC 2013-2020 et est financé par le Fonds vert. Il bénéficie de 30 millions de dollars sur 3 ans et vise, entre autres, à réhabiliter des terrains contaminés en favorisant l'utilisation de technologies de traitement éprouvées, à mettre en place des mesures de lutte contre les îlots de chaleur et à créer des conditions favorables à la densification du tissu urbain, tout en intégrant des projets de technologies vertes du bâtiment.
- Le second volet est financé par les crédits du MDDELCC pour un montant de 25 millions de dollars sur 5 ans et favorise la réhabilitation des terrains qui présentent un fort potentiel de développement économique, dans le but de répondre aux besoins des municipalités du Québec.

6. Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air (objectif 8.9 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

La consolidation des réseaux de surveillance vise à assurer la fiabilité de la production, la conservation, la pérennité et l'accessibilité des données. Au 31 mars 2016, les réseaux de surveillance avaient été consolidés dans une proportion de 95,1 %, soit 233 stations de surveillance sur un total de 245.

7. Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air (objectif 8.10 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

Gestion de l'eau

Pour donner suite à l'adoption du RPEP en juillet 2014 et afin de contribuer à une protection adéquate des prélèvements d'eau à des fins de consommation humaine, le Ministère a publié les documents suivants :

- En avril 2015, le Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec. Ce guide vient préciser la démarche attendue des municipalités dans le cadre de la préparation du rapport d'analyse de vulnérabilité devant être déposé au plus tard en avril 2021 par les municipalités visées.
- En mars 2016, le Guide sur les principes d'atténuation et de compensation des activités agricoles relativement aux installations de prélèvement d'eau. Ce guide présente les principes d'atténuation des impacts de l'exploration, de l'aménagement ou de la maintenance d'un site de prélèvement d'eau effectué, à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, sur les activités agricoles. Il montre également les

méthodes permettant d'évaluer les pertes de revenus que peuvent subir les producteurs agricoles affectés par les mesures de protection de ces prélèvements d'eau prévus dans la réglementation.

Gestion de l'air

Une modification du RAA (chapitre Q-2, r. 4.1) a été édictée en décembre 2015. Cette modification concerne notamment les alumineries et les incinérateurs dont la capacité nominale d'alimentation est inférieure à une tonne par heure. Elle apporte également quelques modifications techniques visant à faciliter la compréhension ou l'application du Règlement.

Des représentants du Ministère ont participé à différents groupes de travail du Conseil canadien des ministres de l'Environnement liés au développement du Système pancanadien de gestion de la qualité de l'air, notamment pour ce qui concerne l'élaboration d'objectifs concernant la qualité de l'air ambiant, la délimitation de zones atmosphériques de gestion et les exigences de base pour les émissions industrielles (afin d'éviter un dédoublement réglementaire au Québec).

8. Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (objectif 8.12 de l'OVT)

Résultats 2015-2016

La mise en œuvre du Programme se poursuit.

Voir l'action 29, geste 66, dans la section du présent rapport qui porte sur le Plan d'action de développement durable 2008-2015 : Soutenir financièrement la réalisation d'installations de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

LES STANDARDS GOUVERNEMENTAUX SUR L'ACCESSIBILITÉ WEB

Le Ministère doit présenter annuellement, dans son rapport annuel de gestion, un rapport sur le suivi de l'application des standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web adoptés par le Conseil du trésor en 2011 :

- Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01);
- Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02);
- Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03).

Le Ministère souscrit à l'objectif poursuivi au regard de ces trois standards gouvernementaux et travaille de façon continue afin de se conformer à ceux-ci.

Le Ministère travaille également à la migration des postes informatiques pour les optimiser relativement à la version 2013 du système d'exploitation Windows et à la suite Office 2010. Au 31 mars 2016, le Ministère avait presque terminé cette migration. Il est prévu d'attendre la fin de ces travaux avant de produire des documents Word et PDF accessibles et d'appliquer au mieux les standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web. Dans l'intervalle, des mesures transitoires sont en vigueur pour assurer l'atteinte d'un seuil minimum acceptable d'accessibilité pour le nouveau contenu et les mises à jour de contenus. En effet, l'ancienne suite Windows se prêtait mal à l'accessibilité Web et, pour y arriver, il aurait fallu des ressources supplémentaires. Ces mesures consistent principalement en l'insertion de métadonnées (titre, auteur, résumé et mots clés) pour les documents téléchargeables (Word, PDF, etc.) déposés sur les sites du Ministère.

Le Ministère rend néanmoins certains documents accessibles, soit ceux dont le montage est effectué à partir du logiciel InDesign.

Les autorités ministérielles fixent les orientations en ce qui a trait à ces standards, sur recommandation de la Direction des communications et de la Direction générale des technologies de l'information, en s'appuyant sur les travaux du comité ministériel sur l'accessibilité du Web.

LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DE MÊME QUE LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Cette section présente le niveau de l'effectif du Ministère et sa répartition par catégorie d'emploi, ainsi que les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus.

Répartition de l'effectif pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Catégorie	ETC utilisés	Nombre d'employés au 31 mars 2016	
Personnel d'encadrement	93,4	95	
Personnel professionnel	836,6	894	
Personnel de bureau technicien et assimilé	686,5	707	
Agents de la paix	-	-	
Ouvriers	25,1	43	
Total	1 641,6	1 739	

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus et conclus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (MDDELCC)

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ¹	5	197 967,97 \$
Contrats de service avec un contractant autre		
qu'une personne physique ²	39	13 133 218,45 \$
Total des contrats de service	44	13 331 186,42 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé de même que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 confère des obligations au Ministère, dont celle qui consiste à adopter un plan de développement durable et à en rendre compte annuellement. Cette section présente les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2015 (PADD 2008-2015). Elle présente également le suivi des travaux réalisés en 2015-2016 dans le cadre de l'élaboration et du dépôt de la Stratégie 2015-2020 ainsi que de l'élaboration du Plan d'action de développement durable 2015-2020 (PADD 2015-2020) du MDDELCC.

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015

En 2015-2016, le Ministère a continué la mise en œuvre du PADD 2008-2015. Les résultats de la huitième année de mise en œuvre de ses actions sont présentés ci-après.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « A »

Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 1

Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets à cet égard.

Gestes

- **1.** Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques.
- **2.** Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (p. ex., des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche).
- **3.** Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable. (Terminé en 2011-2012.)

Cibles et indicateurs

Proposer trois outils pour faciliter la démarche de développement durable et l'analyse de projets par les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Cible : 40 % des intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable devront avoir utilisé formellement les trois outils.

Résultats 2015-2016

Depuis 2008, les trois outils développés, soit le *Guide pour l'élaboration d'un plan d'action de développement durable*, le *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable* et le *Guide pour un financement responsable*, ont été diffusés auprès de la totalité des intervenants du réseau des officiers de développement durable dans les MO qui en ont pris connaissance. Ils ont été utilisés respectivement par les organisations dans des proportions de 100 %, de 82 % et de 17 %. Un total de 19 organisations sur 119 ont utilisé les trois outils depuis 2008, ce qui représente 16 % du nombre de MO. De plus, 98 organisations sur 119 ont utilisé au moins 2 outils proposés. De nouveaux outils ont été élaborés et d'autres, précisés en 2014-2015. Des formations et des accompagnements, notamment sur les principes, l'élaboration des plans d'action de développement durable et les contenus de la Stratégie 2015-2020 ainsi que sur la révision des programmes d'aide financière à l'investissement et à l'innovation dans les entreprises, ont été offerts (geste 1). Ces sujets ont été intégrés dans la Stratégie 2015-2020. Les activités de veille stratégique se poursuivent. Le Ministère a suivi le processus d'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable des Nations Unies. Des capsules d'information sur ce sujet ont été diffusées. Un mécanisme d'échange d'outils et de bonnes pratiques en matière de développement durable a été initié avec le service de développement durable de la Wallonie (geste 2).

Action 2

Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.

Gestes

- **4.** Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.
- 5. Animer le Comité interministériel du développement durable (CIDD).

Cibles et indicateurs

Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables).

Cible: 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.

Résultats 2015-2016

Durant la période 2008-2015, 100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes de concertation mis en place (geste 4). L'enrichissement de l'extranet Développement durable et le développement d'une communauté de pratique se sont poursuivis (geste 4). Une rencontre du CIDD a été tenue le 8 décembre 2015 (geste 5).

Objectif organisationnel « B »

Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.

Action 3

Coordonner les activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable dans l'administration publique (modifiée).

Gestes

- **6.** Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).
- **7.** Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du MDDELCC à la démarche de développement durable.
- **8.** Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du MDDELCC de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.
- **9.** Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.

Cibles et indicateurs

Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable.

Cibles

Avoir sensibilisé 80 % du personnel du Ministère d'ici 2011.

Que 50 % du personnel ciblé du Ministère ait suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013.

Résultats 2015-2016

En mars 2011, le taux de sensibilisation au développement durable du personnel de l'administration publique et du Ministère était de 90 %, ce qui est supérieur à la cible, fixée à 80 %.

Plusieurs activités ont été offertes aux MO entre 2009 et la période 2014-2015 dans le cadre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable. Depuis 2014, le nombre de personnes formées en ce qui concerne la prise en compte des principes de développement durable au Ministère a atteint 331, soit 66,5 % des 498 personnes désignées.

Action 4

Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.

Gestes

- **10.** Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable (CIDD).
- **11.** Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.

Cibles et indicateurs

Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population.

Cible: 25 % de la population.

Résultats 2015-2016

La mise en œuvre du Plan de communication publique sur la démarche de développement durable, adopté en 2008, s'est terminée en 2015. Les activités et les outils de communication élaborés et diffusés alors ont surtout servi à accompagner la consultation particulière tenue en commission parlementaire sur le nouveau projet de stratégie, puis l'adoption de la Stratégie 2015-2020. Le site Web du Ministère a été mis à jour en fonction de cette nouvelle stratégie et de la liste des indicateurs qui a également été mise jour et publiée. Parallèlement à la diffusion de la Stratégie 2015-2020, diverses informations touchant des activités de développement durable au Québec ont été diffusées sur les médias sociaux. Le plan de communication de la Stratégie 2015-2020 est en cours d'élaboration en collaboration avec des MO. Un comité de communication a été mis en place et deux ateliers de remue-méninges sur le thème *Comment communiquer efficacement dans le cadre de la Stratégie 2015-2020* ont été tenus (geste 10). La cible de 25 % visant la connaissance de la définition du terme « développement durable » au sein de la population a été atteinte en 2011-2012 (geste 11).

Objectif gouvernemental 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel « C »

Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.

Action 5

Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.

Gestes

- **12.** Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable.*
- **13.** Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes.

14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec.

Cibles et indicateurs

Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels.

Cible: 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.

Résultats 2015-2016

Le Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable a été produit et publié (geste 12). Lors de la collecte des indicateurs annuels de performance administrative pour la période 2012-2013, 118 des 119 MO visés ont indiqué avoir publié une section distincte traitant de leur bilan de développement durable, ce qui représente un taux de plus de 99 % (geste 13). Le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été adopté par le Conseil des ministres le 29 janvier 2014 et déposé à l'Assemblée nationale le 19 février 2014. Un rapport sur la période 2013-2014 a également été produit en 2015 (geste 13). Le document État de situation du développement durable au Québec (rapport de la période 2006-2013) a été transmis aux autorités du Ministère en août 2014 et mis en ligne sur le site Web le 3 décembre 2014. Au cours de l'exercice 2014-2015, ainsi que l'exige la Loi sur le développement durable (article 8), une consultation publique a été menée par la Commission des transports et de l'environnement, entre le 23 janvier et le 11 février 2015, sur un projet de stratégie révisée 2015-2020. Au total, 57 mémoires ont été déposés à la Commission. Les travaux d'élaboration de la Stratégie 2015-2020 se sont poursuivis et ont mené au dépôt de celle-ci à l'Assemblée nationale le 5 novembre 2015.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel « D »

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 6

Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.

Gestes

- **15a.** Produire un document d'orientation de l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans l'analyse des projets soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation (ajouté).
- **15b.** Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental.
- **16.** Définir les adaptations requises au processus d'analyse (modifié).

Cibles et indicateurs

Types de projets identifiés pour lesquels l'analyse pourrait être modulée en fonction du risque environnemental.

Cibles:

Document d'orientation de l'application de l'approche basée sur le risque environnemental à l'analyse d'ici 2015 (ajoutée).

Types de projets identifiés d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2015-2016

Le document d'orientation concernant l'application de l'approche basée sur le risque environnemental est devenu un livre vert. Celui-ci a été déposé à l'Assemblée nationale le 11 juin 2015. Une consultation en commission parlementaire s'est tenue en août et en septembre 2015. Au total, 55 mémoires ont été déposés. Un consensus a été atteint sur la nécessité de moderniser le régime d'autorisation de la LQE, notamment en modulant les processus d'autorisation en fonction du risque environnemental des projets selon quatre catégories de risques. Des listes d'activités en fonction du risque environnemental sont en cours d'élaboration.

Action 7

Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.

Gestes

- **17.** Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental. (Terminé en 2008-2009.)
- **18.** Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs. (Terminé en 2010-2011.)
- 19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.

Cibles et indicateurs

Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec.

Cible: Six nouveaux programmes de contrôle d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2015-2016

Seize programmes et activités d'inspection sont actuellement basés sur le risque. D'autres programmes ont également été adaptés au concept de risque. L'approche basée sur le risque est implantée à travers le processus de planification des opérations et les pratiques d'inspection.

Action 8

Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement.

Gestes

- **20.** Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. (Terminé en 2008-2009.)
- **21.** Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.). (Terminé en 2011-2012.)
- **22.** Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface. (Terminé en 2014-2015.)
- 23. Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.
- **24.** Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.
- **25.** Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques. (Terminé en 2009-2010.)

Cibles et indicateurs

Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable.

Cible : Prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de six lois et règlements d'ici mars 2015 (modifiée).

Résultats 2015-2016

Des six lois et règlements indiqués initialement dans la cible, quatre ont été adoptés (gestes 20, 21, 22 et 25). Parmi les deux autres, l'un fait l'objet d'une analyse pour ce qui est des commentaires reçus lors de la consultation publique et d'une recherche de solutions aux préoccupations soulevées quant à la problématique d'application du Règlement en sol argileux (geste 23), et l'autre est reporté (geste 24).

Objectif gouvernemental 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 9b

Débuter la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Gestes

26b. Débuter la mise en œuvre des actions prévues au PACC 2013-2020 qui sont sous la responsabilité du MDDELCC (programme Climat-Municipalités 2, surveillance et acquisition de connaissances sur le climat, la qualité de l'air et les précipitations, instauration du SPEDE, etc.).

27b. Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au PACC 2013-2020 qui sont sous la responsabilité d'autres ministères et organismes (MERN, MTQ, MAPAQ, MSSS, MSP, MFE, RBQ, MESRS, CSPQ, SCT, MAMOT).

Cibles et indicateurs

Pourcentage des actions prévues au PACC 2013-2020 ayant été amorcées.

Cible: Avoir amorcé au moins 50 % des actions prévues.

Résultats 2015-2016

Au 31 mars 2016, 123 actions étaient prévues au PACC 2013-2020. De ce nombre, 76 % avaient été amorcées, soit par le MDDELCC ou les MO partenaires du PACC (23 actions par le MDDELCC et 71 actions par les MO partenaires), ce qui correspond à la cible visée de 50 %. Le MDDELCC a également poursuivi la signature des ententes administratives avec les MO concernés par le PACC 2013-2020 (9 ententes conclues) et il a coordonné 4 exercices de suivi à cet effet.

Action 10

Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.

Gestes

- 28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) (MSSS, INSPQ, MAPAQ).
- **29.** Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).

Cibles et indicateurs

Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus.

Cible: 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.

Résultats 2015-2016

Depuis 2008, la transmission de données relatives à la qualité de l'air et au climat est effectuée conformément au protocole d'entente signé par les partenaires (MDDELCC, MSSS et INSPQ) (geste 28). Les indicateurs de risques pour le secteur agricole ont été publiés dans les bilans des ventes de pesticides pour 2012 et les indicateurs de risques associés au secteur des golfs ont été publiés dans le bilan des plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf au Québec pour 2012-2014 (geste 28). De plus, la diffusion du registre sur les urgences environnementales s'est poursuivie. Tous les mécanismes prévus initialement ont été produits et sont diffusés selon les échéanciers de travail établis (geste 29).

Action 11

Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert.

Gestes

30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (MAMOT, MAPAQ, MSSS, MFE – Mission Économie, MERN, MTQ, MSP, Secrétariat à la communication gouvernementale, Services Québec).

Cibles et indicateurs

Nombre et taux des actions prévues au plan d'action sur les algues bleu-vert mises en place dans les délais prévus.

Cible: 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.

Résultats 2015-2016

Au 31 mars 2016, 100 % des actions prévues au plan d'intervention étaient entreprises, dont 71 % étaient effectuées (geste 30).

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel « F »

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.

Action 12

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Gestes

- **31.** Mettre en œuvre un système de gestion environnementale au MDDELCC, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunion et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.
- **32.** Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un cadre de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption et de mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.
- **33.** Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.
- **34.** Coordonner, conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor, l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

- **35.** Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (CSPQ, MFE Mission Économie, SCT) et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable (RECYC-QUÉBEC, BEIE, SIQ, CSPQ).
- **36.** Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés (SIQ, RECYC-QUÉBEC). (Terminé.)

Cibles et indicateurs

État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Cibles:

Avoir adopté un système de gestion environnementale.

Sept mesures ou activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale⁵ (modifiée).

Sept pratiques d'acquisition écoresponsables⁶ (modifiée).

Résultats 2015-2016

Le système de gestion environnementale a été adopté en septembre 2009 et sa mise en œuvre continue.

Jusqu'à ce jour, le Ministère a réalisé neuf mesures recommandées pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux en matière de gestion environnementale et mis en œuvre les huit pratiques d'acquisition écoresponsables recommandées (geste 31). Avec l'adoption de la nouvelle stratégie 2015-2020, le Ministère a poursuivi ses efforts pour stimuler la mise en œuvre de pratiques écoresponsables structurantes auprès des MO, notamment par les travaux d'un groupe de travail (geste 34) ainsi que par la formation et l'accompagnement dans l'élaboration des plans d'action de développement durable (geste 35).

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel « G »

Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.

Action 13

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie (modifiée; voir l'action 29).

⁵ Cela fait référence à la question 8 des indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

⁶ Cela fait référence à la question 9 des indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Gestes

37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobie. (Terminé en 2009-2010.)

Cibles et indicateurs

Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation.

Cible: Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).

Résultats 2015-2016

Action modifiée; voir l'action 29.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel « H »

Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 14

Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.

Gestes

- **38.** Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité.
- 39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.

Cibles et indicateurs

Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés.

Cible: 75 % des ministères et d'organismes concernés.

Résultats 2015-2016

En 2010-2011, tous les MO ont reçu de l'information spécifique relative à l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale par l'intermédiaire du suivi d'un indicateur de collecte de données (geste 38). Une formation a été offerte et un document synthèse sur l'intégration de mesures d'écoconditionnalité aux programmes d'aide financière gouvernementaux a été produit. Le projet de production du guide de référence *L'écoconditionnalité dans les programmes d'aide gouvernementaux* s'est poursuivi et le guide a été diffusé en 2015 (geste 39).

Action 15

Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.

Gestes

40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles (MAPAQ, La Financière agricole du Québec).

Cibles et indicateurs

Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées).

Cible: 100 % des mesures ont bénéficié de la collaboration du MDDELCC.

Résultats 2015-2016

Les mesures envisagées à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ ont bénéficié de la collaboration du Ministère dans une proportion de 100 %. Le Ministère a reçu plus de 18 900 bilans de phosphore en 2015. Une liste des bilans non conformes est transmise chaque année à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ en vue de l'application de l'écoconditionnalité dans leurs programmes.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « I »

Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 16

Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal, réseau des établissements scolaires, réseau des établissements de la santé et des services sociaux, entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.

Gestes

- **41.** Convenir avec les ministères concernés de deux nouveaux plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent les organismes municipaux (TACOM) et les entreprises du secteur privé (TACEP). Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de ses responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable.
- **42.** Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable. (Terminé.)

Cibles et indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère.

Cible: Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2015-2016

Le Ministère a contribué à la mise en œuvre de toutes les actions qui le concernaient dans la réalisation des plans d'action pour l'accompagnement-conseil territorial. Le nombre d'actions mises en œuvre auxquelles le Ministère a collaboré est de six sur six pour l'accompagnement des entreprises privées et de six sur six pour l'accompagnement du milieu municipal (geste 41). Les activités de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM) ont notamment contribué au projet Démarches intégrées de développement durable et à la mise à jour du Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable municipal, accessible sur le site Web du Ministère et le nouveau site www.municipalitedurable.gouv.qc.ca. Elles ont également favorisé le partage d'information entre les acteurs gouvernementaux et municipaux concernant le développement durable. Deux rencontres de travail ont été tenues pour l'élaboration du Plan d'action 2015-2020 de la TACOM. Un projet de plan d'action est en cours de validation. Le Ministère a transmis une lettre aux membres de la TACOM pour demander le renouvellement de leur participation pour la période 2015-2020. L'appellation « Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées (TACEP) » a été remplacée en 2014 par « Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) ». Le plan d'action de la TACEDD a été révisé en 2015-2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Il a été présenté aux ministères et organismes, qui ont été invités à s'en inspirer lors de la rédaction de leur plan d'action de développement durable. Les sommaires des portraits du développement durable dans les secteurs parapublics et non gouvernementaux ont été publiés, en 2013-2014, dans le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (geste 42).

Objectif organisationnel « J »

Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.

Action 17

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional. (Terminée.)

Gestes

- **43.** Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource.
- **44.** Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau (MAPAQ, SIQ, SAA, MRIF, MERN, MSP, MSSS (DSP), MFE Mission Tourisme, MTQ, MAMOT)⁷. (Terminé en 2010-2011.)
- **45.** Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance. (Terminé en 2008-2009.)
- **46.** Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.

⁷ Dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, le MDDELCC a procédé en 2009 à un redécoupage du territoire québécois en 40 zones de gestion intégrée de l'eau.

Cibles et indicateurs

Pourcentage de la superficie du Québec méridional couvert par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassins versants).

Cible: 100 %.

Résultats 2015-2016

La superficie du Québec méridional est desservie, dans une proportion de 100 %, par les organismes de bassins versant visant à assurer une gestion intégrée de l'eau. La sensibilisation à l'importance de protéger l'eau s'est poursuivie, notamment par la mise à jour périodique des renseignements sur les algues bleu-vert et les plans d'eau ainsi que de l'information relative à l'eau, accessible sur la vitrine Web du MDDELCC (geste 43). L'ensemble des 40 PDE de deuxième génération a été déposé et le processus d'analyse et d'approbation est en cours. Enfin, les efforts de la dernière année ont essentiellement ciblé les travaux d'élaboration de la Stratégie, qui ont pris le pas sur les autres dossiers de la gestion intégrée de l'eau. Ainsi, le Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau (CIGIE), même s'il est toujours actif, ne s'est pas réuni en 2015-2016. C'est plutôt le comité directeur interministériel responsable de l'élaboration de la Stratégie, qui est sous la responsabilité du CIGIE, qui s'est réuni (geste 46).

Action 18

Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.

Gestes

- **47.** Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus, des communautés autochtones et des organismes de conservation (MERN, SAA, MAMOT).
- **48.** Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.

Cibles et indicateurs

Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones.

Cible: 100 % des projets finaux.

Résultats 2015-2016

En 2015, le gouvernement du Québec s'est doté de cibles plus ambitieuses en matière d'aires protégées en vue d'atteindre les cibles internationales prévues au 11e objectif d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (Nagoya, Japon, octobre 2010), dont la cible de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre et en eau douce d'ici 2020. Les travaux se poursuivent également en lien avec les cibles fixées par le Plan Nord et la Stratégie maritime. La réforme des instances gouvernementales régionales, notamment l'abolition des conférences régionales des élus, oblige le MDDELCC à adapter les consultations régionales au nouveau contexte de gouvernance régionale. Le Groupe de travail sur les aires protégées au Nunavik a poursuivi ses travaux, en 2015-2016, en vue de la création prochaine de la réserve aquatique projetée de la rivière Kovik et d'une planification pour l'ensemble du territoire du Nunavik situé au nord du 55e parallèle des aires protégées. Un groupe de travail sera prochainement mis en place pour identifier d'autres territoires d'importance culturelle, écologique et environnementale pour la nation crie sur le territoire de la Baie-James, ainsi que le prévoit l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses. Cette entente prévoit également la création de l'Aire protégée de la rivière Broadback. Par ailleurs, le MDDELCC a émis un avis de recevabilité favorable à la demande de reconnaissance pour

le projet de paysage humanisé de l'île Bizard. Les travaux d'expérimentation d'aires protégées polyvalentes dans deux réserves fauniques (Matane et Mastigouche) ont pris fin et le premier des trois tomes, qui font office de rapports d'expérimentation, a été rendu public au cours de l'année. Les deux autres tomes sont à venir. Le MDDELCC continue de recueillir les préoccupations et demandes du milieu régional, d'organismes et de communautés autochtones pour ce qui concerne la gestion des aires protégées, par l'entremise des différents processus de participation du public. Les communautés locales, régionales et autochtones ont été consultées ou impliquées de manières diverses à différentes étapes du processus menant à la création des aires protégées et dans 100 % des groupes de travail mis en place à cet effet. Aucune nouvelle réserve aquatique, de biodiversité ou écologique n'a cependant été créée en 2015-2016.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel « K »

Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.

Action 19

Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.

Gestes

- **49.** Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation.
- **50.** Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.

Cibles et indicateurs

Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence.

Cibles .

Répondre à 100 % des demandes de produits provenant du MDDELCC.

Rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.

Résultats 2015-2016

L'utilisation du Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) dans la démarche de développement durable se poursuit et les demandes formulées par des utilisateurs externes et internes ont obtenu une réponse dans une proportion de 100 % (geste 49).

Les produits cartographiques (version de diffusion) du CERQ sont accessibles aux utilisateurs externes par voie électronique dans une proportion de 100 % (gestion 50).

Action 20

Développer et mettre en œuvre le portail des connaissances sur l'eau.

Gestes

- 51. Procéder à la réalisation d'un dossier de présentation stratégique. (Terminé en 2010-2011.)
- 52 et 53. Développer et mettre en ligne le portail des connaissances sur l'eau (modifiés).

Cibles et indicateurs

État d'avancement du développement et de la mise en œuvre du portail des connaissances sur l'eau.

Cible: Avoir mis en ligne le portail des connaissances sur l'eau d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2015-2016

En 2015-2016, l'analyse préliminaire et l'architecture détaillée du portail, terminées en cours d'exercice, ont permis d'identifier des solutions déjà en place, réduisant ainsi les coûts du projet.

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel « L »

Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.

Action 21

Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.

Gestes

54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDELCC.

Cible: Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.

Résultats 2015-2016

Les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) ont été adoptées par le Conseil des ministres en juin 2013 et constituent une première réponse aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité prévus au Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Le Comité directeur sur la diversité biologique (CDDB) a poursuivi ses travaux de coordination interministérielle et le groupe de travail interministériel sur les Objectifs d'Aichi a mené une vaste consultation gouvernmentale sur les actions existantes permettant de répondre à ces objectifs, en vue d'en dresser un portrait et de doter le Québec d'actions complémentaires pour contribuer à l'atteinte de ces cibles internationales d'envergure. Avec l'adoption des OGDB et étant donné l'importance de développer une réponse du Québec aux Objectifs d'Aichi, le projet de cadre de

conservation de la biodiversité n'a pas été poursuivi. Les plans d'action élaborés précédemment continuent néanmoins d'orienter les planifications sectorielles du Ministère et éclairent les actions posées par les unités administratives.

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel « M »

Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.

Action 22

Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.

Gestes

55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu-vert (MAMOT). (Terminé en 2009-2010.)

56. Élargir l'accessibilité au Réseau de surveillance volontaire des lacs. (Terminé en 2011-2012.)

Cibles et indicateurs

Geste 55. Nombre d'ententes signées par les MRC ou villes admissibles au Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert.

Cible: 67 MRC ou villes hors MRC visées.

Geste 56. Nombre de lacs (représentés par des associations, des municipalités ou autres organisations) inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs.

Cible: 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres.

Résultats 2015-2016

Les 67 MRC et villes hors MRC ciblées par le Programme avaient jusqu'au 24 octobre 2008 pour s'y inscrire. De cellesci, 48 ont saisi l'opportunité qui leur était offerte. L'atteinte de la cible au moment de la fermeture du Programme a donc été de 72 %.

La cible de 700 lacs participants a été atteinte en 2012-2013. Les activités du Réseau de surveillance volontaire des lacs se poursuivent (geste 56).

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel « N »

Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.

Action 23

Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.

Gestes

- **57.** Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable. (Terminé en 2011-2012.)
- **58.** À l'occasion de la révision de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue de séances d'échange pour discuter des orientations et des objectifs de la stratégie gouvernementale révisée et des ajustements nécessaires. (Terminé en 2014-2015.)

Cibles et indicateurs

Participation (nombres, types, etc.) aux occasions d'échange avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable.

Cible : Diversité croissante des moyens de consultation.

Résultats 2015-2016

Les fiches d'information relatives à la première liste des indicateurs de développement durable sont diffusées et mises à jour de façon continue sur le site de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (gestes 57 et 58).

Le Ministère a tenu une rencontre de la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable afin de poursuivre la réflexion et l'analyse concernant l'utilisation de tels indicateurs. Un comité de lecture composé de représentants de cinq ministères et organismes a été constitué pour alimenter la rédaction du Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le projet de rapport a également été soumis à différents moments aux ministères et organismes pour consultation et bonification. Tous les ministères ont été sollicités (geste 58).

Agenda 21 de la culture du Québec

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Action 24

Mieux documenter et accroître la mise en valeur des savoir-faire et des pratiques reflétant l'identité régionale dans la création des aires protégées.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

Valoriser la culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle. Intégrer la réflexion sur le territoire et l'environnement à toute démarche culturelle.

Gestes

59. Intégrer et valoriser les aspects culturels liés à l'identité régionale dans la conception des plans de conservation lorsque les informations pertinentes sont disponibles et qu'elles peuvent s'arrimer avec les systèmes d'information en place (en collaboration, notamment, avec les organismes locaux et régionaux œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel).

Cibles et indicateurs

Nombre et taux de plans de conservation ayant été conçus ou ajustés pour documenter et mettre en valeur les savoirfaire et les pratiques reflétant l'identité régionale lorsque ces informations sont disponibles et utilisables.

Cible: 100 % des plans de conservation concernés.

Résultats 2015-2016

Un volet patrimonial a été inclus dans l'expérimentation d'aires protégées polyvalentes dans deux réserves fauniques (Matane et Mastigouche). Les préoccupations sociales et patrimoniales ont été recueillies lors de l'enquête sociale et des rencontres des tables de partenaires de ces deux projets pilotes en 2013-2014. Elles ont été intégrées aux stratégies territoriales développées dans le cadre de cette expérimentation.

Une proportion de 100 % des plans de conservation en élaboration, en prévision de l'octroi de statuts de protection projetés ou permanents à différents territoires (réserve de biodiversité, aquatique et écologique, et paysages humanisés), prennent en compte les savoir-faire et pratiques reflétant l'identité régionale lorsque cela est possible et pertinent.

Action 25

Accroître l'intégration des savoirs traditionnels et des usages autochtones dans la création des aires protégées.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 17 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone.

Gestes

- **60.** Intégrer le savoir traditionnel autochtone dans la création des plans de conservation lorsque les informations pertinentes sont disponibles et qu'elles peuvent s'arrimer avec les systèmes d'information en place.
- **61.** Amorcer un projet pilote d'intégration des savoirs et des usages traditionnels autochtones en partenariat avec une communauté autochtone ciblée pour son intérêt à partager ce type d'information avec le Ministère.

Cibles et indicateurs

Nombre et taux de plans de conservation ayant été conçus ou ajustés pour documenter et intégrer le savoir et les usages traditionnels autochtones lorsque ces informations sont disponibles et utilisables.

Cible: 100 % des plans de conservation concernés.

Résultats 2015-2016

Des travaux de réflexion menant à des plans de conservation, d'action, de communication et de signalisation qui incluront la prise en compte du savoir traditionnel autochtone pour une réserve de biodiversité projetée ont été produits par une communauté autochtone. Le Ministère s'est engagé à se référer à ces plans dans le cadre des travaux menant à l'obtention du statut permanent pour cette réserve de biodiversité projetée. Les quatre plans seront utilisés pour la mise en valeur de la réserve une fois le statut permanent accordé. De plus, une communauté autochtone participe activement aux travaux du comité des partenaires pour une réserve aquatique projetée.

Action 26

Accroître la protection des aspects culturels caractéristiques des territoires protégés, notamment par l'intégration des connaissances traditionnelles autochtones et non autochtones.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.

Gestes

62. Élaborer des lignes directrices facilitant la transmission et l'interopérabilité des données relatives aux aspects culturels par le public et les partenaires concernés, par exemple les organismes locaux œuvrant dans le domaine de la culture et du patrimoine.

63. Offrir des ateliers sur les aspects culturels et le patrimoine, notamment aux membres du personnel du MDDELCC contribuant à la conception d'aires protégées.

Cibles et indicateurs

Nombre d'outils développés permettant de documenter les aspects culturels et le patrimoine relatifs aux aires protégées.

Cible: Avoir développé deux outils.

Résultats 2015-2016

Un outil a été développé pour chaque geste, ce qui permet d'atteindre la cible fixée. D'abord, une enquête sociale a été menée dans deux projets d'expérimentation d'aires protégées polyvalentes, soit les réserves fauniques de Matane et de Mastigouche (geste 62). Ensuite, en novembre 2013, le MDDELCC a offert une journée de formation sur les aires protégées et l'intégration des aspects culturels dans les différents projets au personnel du ministère de la Culture et des Communications (geste 63).

Objectif gouvernemental 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Action 27

Organiser des activités à caractère culturel à l'édifice Marie-Guyart dans le cadre des Journées de la culture.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Gestes

64. Mettre en valeur des réalisations et manifestations artistiques et culturelles québécoises à l'édifice Marie-Guyart, notamment en exposant les œuvres gagnantes d'un concours de photos auquel seront invités à participer les membres du MDDELCC.

Cibles et indicateurs

Nombre d'activités réalisées.

Cible: Avoir réalisé une activité en 2013 et une en 2014.

Résultats 2015-2016

Les employés du Ministère ont été invités, à l'été 2013, à participer à un concours de photos sur le thème de la faune du Québec. Plus de 400 clichés ont été soumis à cette occasion, parmi lesquels 50 photos gagnantes ont été sélectionnées et exposées dans le hall d'entrée de l'édifice Marie-Guyart au cours des Journées de la culture. Ce concours de photos cède maintenant sa place à une activité permanente de valorisation du talent des employés du Ministère dans la page d'accueil de l'intranet ministériel.

Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

Objectif gouvernemental 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Action 28

Réaliser le programme ClimatSol et poser des interventions sur des terrains contaminés.

Gestes

65. Autoriser différents travaux de caractérisation, confinement et décontamination.

Cibles et indicateurs

Montant d'argent investi annuellement.

Nombre de dossiers en traitement.

Cible: Investir les 60 millions de dollars prévus au programme ClimatSol.

Résultats 2015-2016

En 2015-2016, une somme de l'ordre de 2,5 millions de dollars a été versée par l'entremise de ClimatSol aux différents projets précédemment acceptés et un seul nouveau dossier a été accepté. Rappelons que le programme est arrivé à son terme le 31 mars 2015 dans les régions autres que Québec et Montréal, pour lesquelles il se poursuit jusqu'en mars 2017. Au 31 mars 2016, près de 43 millions de dollars avaient été promis en aide pour 266 projets de caractérisation ou de décontamination de terrains et 144 dossiers étaient en traitement.

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité) dans le bilan énergétique du Québec.

Action 29

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie et du compost.

Gestes

66. Soutenir financièrement la réalisation d'installations de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. (Terminé en 2013-2014.)

Cibles et indicateurs

Capacité annuelle de traitement des matières résiduelles organiques des installations de biométhanisation et compostage financées par le gouvernement.

Cible : Financement d'installations afin que la capacité annuelle totale de traitement des matières résiduelles organiques des installations financées depuis le début du programme atteigne 1 million de tonnes au 31 mars 2015.

Résultats 2015-2016

Les quantités totales prévues de matières résiduelles organiques à traiter annuellement pour les projets en cours, approuvés, annoncés et proposés dans le cadre du programme, sont estimées à ce jour à un peu plus d'un million de tonnes.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Action 30

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée du Saint-Laurent par les tables de concertation régionales.

Gestes

- **67.** Désigner les mandataires des tables de concertation en collaboration avec les instances municipales locales et régionales. (Terminé en 2014-2015.)
- 68. Soutenir financièrement et techniquement les tables de concertation régionales.

Cibles et indicateurs

Nombre de tables de concertation régionales mises en place.

Cible : Sept tables de concertation régionales mises en place d'ici 2015.

Résultats 2015-2016

Six TCR ont été officiellement désignées par le ministre. Des conventions de contribution financière ont été signées avec les mandataires des tables de concertation régionales désignées. Le financement accordé est de 125 000 \$ par année durant 5 ans (geste 68).

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Action 31

Déployer au nord du Québec des services de proximité.

Gestes

- 69. Mise en place de comités de travail sur des problématiques environnementales spécifiques au nord du Québec.
- 70. Ouverture du nouveau point de service à Chapais. (Terminé en 2013-2014.)
- **71.** Opérationalisation du pôle d'expertise nordique et minier.

Cibles et indicateurs

Nombre d'inspections réalisées à partir de ce point de service.

Nombre de demandes de documents officiels reçues.

Cibles:

Ouverture d'un nouveau point de service à Chapais.

Déploiement du pôle d'expertise nordique et minier.

Résultats 2015-2016

Le pôle d'expertise nordique et minier a travaillé à l'avancement des travaux de divers comités (geste 69). Un nouveau point de service a été inauguré officiellement à Chapais le 26 septembre 2013 (geste 70). Depuis sa mise en service en 2012, le pôle d'expertise nordique et minier a tenu des rencontres visant à traiter, notamment, du maintien du programme de planification du contrôle spécifique au nord du 49^e parallèle, qui concerne les campements industriels, de la mise en œuvre des actions 25 et 37 du plan de gestion des matières résiduelles spécifique du Nord-du-Québec, du projet de vulnérabilité dans le Québec arctique, du secteur minier ainsi que du programme d'environnement nordique Ouranos. De plus, la rencontre annuelle avec l'Administration régionale Kativik à Kuujjuaq permet de discuter des problématiques environnementales spécifiques du Nunavik et de chercher des pistes de solution. En 2015-2016, 145 inspections ont été effectuées à partir du point de service de Chapais. De plus, 18 demandes de documents officiels et 15 demandes d'avis ont été reçues (geste 71).

Action 32

Élaborer et mettre à jour des plans de gestion durable des espèces fauniques prélevées.

Gestes

- **72.** Mettre à jour les connaissances sur les niveaux de populations et de récolte, la qualité des habitats ainsi que les clientèles de chasseurs, de piégeurs et de pêcheurs.
- 73. Identifier les facteurs ayant une incidence sur la dynamique des populations exploitées.
- 74. Adapter les règles d'exploitation et les niveaux de récolte.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans de gestion pour les espèces prélevées.

Cible:

Élaboration et mise à jour de trois plans de gestion.

Résultats 2015-2016

Au regard des changements administratifs qui ont découlé de l'arrivée d'un nouveau gouvernement, en avril 2014, et qui ont mené à la constitution du MDDELCC et du MFFP, le suivi des actions relevant des secteurs de la faune et des parcs du MFFP est sous la responsabilité de ce dernier depuis la période 2014-2015.

Action 33

Protéger les espèces fauniques menacées ou vulnérables.

Gestes

- 75. Réalisation d'actions de rétablissement.
- **76.** Réalisation de projets de recherche appliquée.
- 77. Mise à jour des plans de rétablissement existants.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans mis en œuvre.

Cible:

Mettre en œuvre 16 plans de rétablissement d'espèces fauniques menacées ou vulnérables.

Résultats 2015-2016

Au regard des changements administratifs qui ont découlé de l'arrivée d'un nouveau gouvernement, en avril 2014, et qui ont mené à la constitution du MDDELCC et du MFFP, le suivi des actions relevant des secteurs de la faune et des parcs du MFFP pour l'exercice de reddition de comptes est sous la responsabilité de ce dernier depuis la période 2014-2015.

Action 34

Incorporer les besoins fauniques aux processus de gestion intégrée des ressources et du territoire et à l'approche d'aménagement écosystémique.

Gestes

- 78. Développer et transmettre les outils et les guides à l'attention des planificateurs et des partenaires fauniques.
- 79. Fournir les informations relatives à la conservation et à la mise en valeur de la faune.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Cible : 75 % des plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune, ou associés aux besoins des partenaires fauniques.

Résultats 2015-2016

Au regard des changements administratifs qui ont découlé de l'arrivée d'un nouveau gouvernement, en avril 2014, et qui ont mené à la constitution du MDDELCC et du MFFP, le suivi des actions relevant des secteurs de la faune et des parcs du MFFP pour l'exercice de reddition de comptes est sous la responsabilité de ce dernier depuis la période 2014-2015.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'annexe du PADD 2008-2015 présente les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie 2015-2020 s'appuient sur les résultats de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu'en décembre 2014). Ils tiennent également compte des observations et des constats qui découlent du Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable, du rapport État de situation du développement durable au Québec pour la période 2006-2012 ainsi que des consultations particulières et auditions publiques tenues par la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de stratégie révisée, qui ont eu lieu en janvier et en février 2015.

La Stratégie 2015-2020 présente la vision, 8 orientations et 27 objectifs du gouvernement, auxquels s'ajoutent des activités incontournables qui seront réalisées par plusieurs ministères et organismes. En réponse aux recommandations formulées au cours de la période de consultation en commission parlementaire, six chantiers, qui visent plusieurs ministères et organismes pour catalyser leurs forces respectives et atteindre des objectifs concrets à court terme en matière de développement durable, ont été élaborés en 2015-2016. Ces chantiers seront réalisés dans des secteurs aussi variés que la santé, la solidarité sociale, les changements climatiques, l'économie verte et responsable, l'innovation dans les collectivités, l'engagement des citoyens, l'éducation et la gouvernance de l'État.

Le premier ministre a procédé au dépôt de la Stratégie 2015-2020 à l'Assemblée nationale le 5 novembre 2015.

Élaboration d'un plan d'action de développement durable pour la période 2015-2020

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a travaillé à l'élaboration de son PADD 2015-2020. Ce plan mettra en avant diverses actions qui visent à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie 2015-2020. Les actions prévues sont accompagnées d'une description, de cibles et d'indicateurs et sont associées à l'atteinte d'un ou de plusieurs des objectifs visés par la Stratégie 2015-2020. Certaines d'entre elles s'inscrivent dans les travaux de chantiers horizontaux visant à renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Le PADD 2015-2020 présentera également, dans une section distincte, les principaux mécanismes de mise en œuvre prévus par la Stratégie 2015-2020 et les moyens qu'entend prendre le MDDELCC pour exercer les responsabilités que lui confie la Loi sur le développement durable, notamment en matière d'animation, de coordination et de promotion de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de

l'administration publique et de la société. Plusieurs actions sont également associées à des initiatives gouvernementales qui contribuent de manières diverses à la démarche de développement durable de l'administration publique. Plus particulièrement, ces actions visent à atteindre les objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec par la mise en œuvre d'un chantier gouvernemental sur la culture, à soutenir la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, à favoriser la prise en compte des OGDB et à concourir également à la réalisation des priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques contenues dans le PACC 2013-2020

7. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Toutes les recommandations du Vérificateur général du Québec adressées au MDDELCC proviennent du Commissaire au développement durable (CDD).

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le CDD. Une recommandation est dite « réalisée » lorsque le CDD a jugé que sa mise en œuvre était satisfaisante.

Maintien de la biodiversité (rapport 2009-2010 du CDD, chapitre 3)

En 2009-2010, le CDD a procédé à une vérification portant sur le maintien de la biodiversité. Il a réalisé un suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2013-2014 et en 2015-2016 et a conclu que deux des recommandations initialement formulées n'étaient plus pertinentes et que le MDDELCC avait donné des suites satisfaisantes pour trois des sept autres recommandations.

Recommandations	État de mise en œuvre			Actions posées
	Réalisée	En cours	À venir	
Orienter les prochains efforts en matière d'aires protégées vers les provinces naturelles du Québec sous-représentées.	X			La mise en œuvre a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2013-2014.
Développer des mécanismes permettant de recenser, de colliger et d'analyser les informations nécessaires au suivi des principales composantes de la biodiversité au Québec.	х			La mise en œuvre a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2013-2014.
Suivre les travaux à l'égard de la valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes afin de soutenir la prise de décision gouvernementale.		х		Depuis 2011, le Ministère a collaboré à quatre études sur les biens et services écologiques.

Renforcer la façon dont il remplit son rôle de coordination à l'égard de la biodiversité.		Х	Le Ministère préside le CDDB, qui a pour mandat d'assurer la mise en œuvre des OGDB adoptées par le gouvernement en juin 2013. Il vise notamment à
Mettre en place des mécanismes qui mèneront à une action significative et concertée des entités gouvernementales concernées par les enjeux			faciliter la collaboration, la concertation et la participation interministérielles et la réalisation de projets multisectoriels. Les membres de ce comité se rencontrent sur une base biannuelle.
déterminés en matière de biodiversité.		X	Le CDDB a notamment mis en place divers groupes de travail interministériels dont il chapeaute les travaux, dont un sur les Objectifs d'Aichi en vue d'assurer la participation du Québec à l'atteinte de ses objectifs internationaux en matière de biodiversité. Le CDDB a également mis en place un processus visant à favoriser l'utilisation des nouveaux plans d'action de développement durable des ministères et organismes pour faire état de leur mise en œuvre des OGDB, notamment par le développement d'outils en soutien à cette démarche (pictogramme, grille d'arrimage).
			De plus, le Ministère assure une coordination à l'égard d'enjeux relatifs à la biodiversité par l'intermédiaire de plusieurs autres structures interministérielles, dont les comités de coordination relatifs aux aires protégées et au Plan Nord ainsi que la coordination du Plan d'action Saint-Laurent.
Documenter le résultat de l'ensemble des travaux interministériels.	х		La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.
Procéder à une évaluation périodique de l'effort gouvernemental en matière de biodiversité afin de mesurer les progrès réalisés par rapport aux enjeux pour le Québec et aux objectifs inclus dans la Convention sur la diversité biologique.		х	Une démarche à cet égard est bien entamée. Une vaste consultation gouvernementale a été menée afin de dresser un portrait des actions du Québec contribuant à l'atteinte des Objectifs d'Aichi contenus dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique. La préparation du portrait est en cours.
			Le Ministère prévoit également s'engager, dans son PADD 2015-2020, à réaliser un bilan des actions prévues aux PADD des ministères et organismes qui prennent en compte les

	Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique.
--	---

Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste (rapport 2010-2011 du CDD, chapitre 3)

En 2010-2011, le CDD a procédé à une vérification portant sur la gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Il a réalisé un suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2013-2014 et en 2015-2016 et a conclu qu'une des recommandations initialement formulées était jugée « sans objet » et que le MDDELCC avait donné des suites satisfaisantes pour l'ensemble des autres recommandations.

Recommandations	État de mise en œuvre			Actions posées
	Réalisée	En cours	À venir	
Poursuivre les travaux interministériels entrepris afin de mettre en place un cadre d'intervention gouvernemental efficace.	S. O.	S. O.	S. O.	Cette recommandation a été jugée « sans objet » par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016, puisque les orientations gouvernementales entourant un éventuel développement des hydrocarbures n'ont pas encore été définies.
Travailler en collaboration pour déterminer les informations pertinentes et les outils nécessaires à la réalisation de leur mandat.	х			La mise en œuvre a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.
Réaliser des inspections au moment opportun de façon à minimiser les risques pour l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des personnes.	x			La mise en œuvre a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.
Obtenir les informations relatives à la caractérisation et à la disposition des eaux et des boues de forage et de fracturation afin d'assurer la santé de la population et la protection de l'environnement.	х			La mise en œuvre a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2013-2014.

Mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel (rapport 2010-2011 du CDD, chapitre 2)

En 2009-2010, le CDD a procédé à une vérification portant sur la mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel. Il a réalisé un suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2013-2014 et en 2015-2016 et a conclu que le MDDELCC avait donné des suites satisfaisantes pour huit des dix recommandations formulées initialement.

Recommandations	État de	e mise en	œuvre	Actions posées	
	Réalisée	En cours	À venir		
Documenter adéquatement l'analyse des demandes de certificat d'autorisation par rapport à l'évaluation du respect des normes.	Х			La mise en œuvre a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2013-2014.	
Se doter des moyens permettant une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités projetées et de la capacité de support du milieu récepteur.		Х		Le projet de modernisation de la LQE facilitera la prise en compte des impacts cumulatifs. Un livre vert a été présenté à l'Assemblée nationale en juin 2015 et une commission parlementaire s'est tenue en septembre 2015. Le projet de loi modifiant la LQE a été préparé au cours de l'exercice 2015-2016.	
S'assurer du respect des conditions de délivrance des certificats d'autorisation, notamment en communiquant clairement aux responsables des inspections le degré de priorité, la nature et la périodicité des suivis nécessaires.	Х			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2013-2014.	
Se doter des moyens de détecter de manière plus efficace l'implantation de nouvelles entreprises ou les modifications aux procédés de fabrication d'entreprises existantes.	X			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.	
En ce qui concerne les activités de contrôle de la conformité, structurer la planification de l'ensemble des activités d'inspection sur la base du risque global, qui considère à la fois les risques inhérents au secteur industriel, les risques	Х			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.	

environnementaux et les risques liés à la santé humaine.				
En ce qui concerne les activités de contrôle de la conformité, mesurer l'efficacité des inspections, notamment en fonction du taux de conformité.	Х			e cette recommandation a été par le VGQ lors de son suivi 4.
En ce qui concerne les activités de contrôle de la conformité, mettre en œuvre des moyens efficaces pour obliger le retour à la conformité des contrevenants de manière diligente.	х			e cette recommandation a été par le VGQ lors de son suivi 4.
En ce qui concerne les activités de contrôle de la conformité, établir la priorité de traitement des plaintes selon le niveau de risque que représentent les activités en cause pour la santé humaine et l'environnement.	Х			e cette recommandation a été par le VGQ lors de son suivi 6.
En ce qui concerne la gestion de l'information, réévaluer et modifier les mécanismes actuels afin de rendre disponible de façon plus facile et rapide l'information nécessaire aux citoyens, afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux auxquels ils sont exposés, dans l'esprit de la Loi sur le développement durable.		X	plusieurs éléments de l'information et de participation pour le présenté à l'Asseml une commission p septembre 2015. Le	ernisation de la LQE prévoit relatifs à un plus grand accès à s occasions additionnelles de es citoyens. Un livre vert a été plée nationale en juin 2015 et parlementaire s'est tenue en projet de loi modifiant la LQE purs de l'exercice 2015-2016.
En ce qui concerne la gestion de l'information, s'assurer de la précision, de la fiabilité et de l'exhaustivité des données du système d'information de gestion SAGO.	×			e cette recommandation a été par le VGQ lors de son suivi 4.

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (rapport 2011-2012 du CDD, chapitre 2)

En 2011-2012, le CDD a procédé à une vérification portant sur le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Il a réalisé un suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2015-2016 et a conclu qu'une des recommandations initialement formulées était « sans objet » et que le MDDELCC avait donné des suites satisfaisantes pour cinq des huit autres recommandations.

Recommandations	État de mise en œuvre		œuvre	Actions posées
	Réalisée	En cours	À venir	
Adopter une structure de gouvernance axée sur l'imputabilité, la reddition de comptes et la prise en charge complète des responsabilités dévolues à un coordonnateur, afin d'assurer la cohérence et la mise en œuvre efficace du prochain plan d'action sur les changements climatiques.	X			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.
Évaluer, sur la base de critères pertinents, les mesures possibles pour le prochain plan d'action et documenter l'exercice.	Х			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.
Procéder à une analyse rigoureuse de la performance des mesures contenues dans le plan actuel afin d'alimenter la réflexion quant aux choix à faire dans le futur.	x			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.
Démontrer, lors de l'élaboration du prochain plan d'action, que les principes de développement durable sont pris en compte.	Х			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.
Bonifier le contenu du prochain plan d'action, notamment en incluant les éléments expliquant le choix des mesures (coûts estimés, bénéfices anticipés) et en présentant les indicateurs de suivi et les cibles intermédiaires.		х		Le MDDELCC a poursuivi sa démarche auprès des ministères afin de bonifier les indicateurs de suivi des actions du PACC 2013-2020 et d'établir des cibles intermédiaires pour l'année 2017.
S'assurer que des indicateurs sont établis pour suivre les progrès réalisés lors de la mise en œuvre du prochain plan d'action.		х		Le MDDELCC a poursuivi ses efforts afin de bonifier le nombre d'indicateurs. Il a intégré, dans les ententes administratives avec les MO partenaires, des exigences quant au choix des indicateurs de suivi, à la quantification et à la vérification des réductions d'émissions de GES.
Fonder son suivi sur une information de gestion complète et fiable.	Х			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.

Apporter avec diligence les ajustements nécessaires aux interventions, aux mesures et aux cibles.	S. O.	S. O.	S. O.	Cette recommandation a été jugée « sans objet » par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016, puisque des indicateurs et cibles sont à fixer et que plusieurs programmes en sont au début de leur mise en œuvre.
Préparer une reddition de comptes qui permet d'apprécier l'atteinte des objectifs du plan d'action et qui présente notamment : - les résultats atteints par rapport aux cibles établies; - de l'information permettant d'apprécier le degré de précision et la fiabilité des données; - la période sur laquelle porte le bilan; - une information comparative.		X		Le bilan 2013-2014 des plans d'action sur les changements climatiques a été publié en octobre 2015. Ce bilan a été bonifié sur le plan de la présentation (ajout de tableaux des résultats financiers et extrafinanciers par priorités et mesures) et des éléments traités. De plus, le Conseil de gestion du Fonds vert aura notamment le mandat de renforcer cette reddition de comptes. Ce comité devrait être mis en place d'ici la fin de l'année 2016-2017.

Gouvernance de l'eau (rapport 2012-2013 du CDD, chapitre 3)

En 2012-2013, le CDD a procédé à une vérification portant sur la gouvernance de l'eau. À ce jour, le CDD n'a pas encore réalisé le suivi des recommandations formulées.

Recommandations	Recommandations État de mise en œuvre		Actions posées	
	Réalisée	En cours	À venir	
Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations actuelles pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales en matière de gestion de l'eau.		x		Un projet de stratégie québécoise de l'eau est en cours d'élaboration. La future stratégie, élaborée sur une approche à long terme (2017-2032), permettra de revoir la vision, les orientations et les objectifs qui encadreront, au cours des prochaines années, une mise en œuvre cohérente des mesures visant à préserver et à améliorer l'état des ressources en eau. Cette stratégie sera mise en œuvre par trois plans quinquennaux. Des consultations ministérielles et interministérielles ont été réalisées en 2015-2016.
Instaurer des mécanismes qui mèneront à des actions concrètes de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, notamment en		х		Dans le cadre des conventions liant le MDDELCC à chacun des OBV, ceux-ci doivent déposer annuellement (au plus tard le 30 avril de chaque année) un document détaillant les réalisations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du

effectuant un meilleur suivi des actions associées aux plans directeurs de l'eau qu'il a approuvés.		plan d'action de leur PDE. Ce livrable est exigé uniquement lorsque le PDE a été approuvé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À cet effet, douze OBV ont transmis ce document le 30 avril 2015.
Consolider l'information et acquérir la connaissance permettant de déterminer les lacunes, les risques et les enjeux sous-jacents à la gouvernance de l'eau.	X	Le Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, publié en 2014, permet d'informer les clientèles cibles et de faire ressortir les enjeux relatifs à l'eau au Québec. Les constats de ce premier rapport quinquennal, complétés par un exercice interne de réflexion dans le cadre de l'élaboration du projet de stratégie québécoise de l'eau, ont permis de dresser la liste des enjeux relatifs à la gouvernance de l'eau en 2015-2016. Par ailleurs, l'analyse préliminaire et l'architecture détaillée du portail des connaissances sur l'eau, terminées en cours d'exercice, ont permis d'identifier des solutions déjà en place, réduisant ainsi les coûts du projet.
Assurer la coordination des interventions gouvernementales et la complémentarité de leurs actions en matière de gestion intégrée de l'eau afin de maximiser leurs impacts sur la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques.	х	La collaboration entre le MDDELCC et le MAMOT s'est poursuivie pour le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, afin d'y intégrer une orientation spécifique à l'égard de la gestion intégrée des ressources en eau. Le Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau, formé de sous-ministres adjoints des
Définir des orientations qui expliquent comment doit être prise en compte la gestion intégrée de l'eau dans la révision et la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement.	х	ministères concernés, a poursuivi ses activités favorisant une meilleure concertation et une plus grande cohérence de l'action gouvernementale dans ce domaine.
Concevoir et mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer de l'intégration de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas des municipalités régionales de comté et les règlements des municipalités.	Х	Les MRC ont été sollicitées pour identifier les municipalités ayant intégré les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (version de 2005) dans leur réglementation municipale.

Faire un suivi et une reddition de comptes en temps opportun afin d'évaluer l'efficacité des interventions gouvernementales en matière de gouvernance de l'eau et de mettre en place les	х	Le Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec a été publié en septembre 2014. Le cadre de suivi et de reddition de comptes de la future stratégie québécoise de l'eau est en cours d'élaboration.
mesures correctives requises.		

Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales (rapport 2012-2013 du CDD, chapitre 5)

En 2012-2013, le CDD a procédé à une vérification portant sur le contrôle et la surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales. À ce jour, le CDD n'a pas encore réalisé le suivi des recommandations formulées.

Recommandations	État de mise en œuvre		œuvre	Actions posées
	Réalisée	En cours	À venir	
En collaboration avec le MAMOT, fixer des exigences de rejet qui assurent le respect de la capacité de support des milieux récepteurs et le maintien des usages de l'eau. À cet effet, ils doivent : — améliorer la cohérence des exigences avec les objectifs environnementaux de rejet et les objectifs de débordement établis; — mettre à jour la liste des milieux nécessitant d'être protégés et établir des exigences pour tous ces milieux.		X		Une position ministérielle sur les débordements est entrée en vigueur le 1er avril 2014. Le MDDELCC a publié un document exposant les orientations relatives à la délivrance de la première attestation d'assainissement et les exigences qui seront formulées auprès des municipalités. Le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) est entré en vigueur le 11 janvier 2014. Celui-ci fixe au 31 décembre 2020 l'obligation d'aménager une station d'épuration pour toutes les municipalités avec réseau sans traitement. La liste des stations d'épuration municipales nécessitant des équipements de désinfection a été mise à jour. Enfin, un bilan des charges en phosphore sur les différents bassins versants du Québec est en voie d'être finalisé. Il permettra d'évaluer la part attribuable aux rejets municipaux dans les conditions actuelles et les gains environnementaux possibles d'un resserrement des normes de rejet.
En collaboration avec le MAMOT, adopter un calendrier de révision périodique des exigences de rejet qui tient compte de la capacité de support du milieu récepteur et qui		x		Le ROMAEU permet au MDDELCC de délivrer une attestation d'assainissement renouvelable tous les cinq ans pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. Le MDDELCC a commencé la réalisation d'un système informatique (Système sur les ouvrages

favorise le maintien des usages de l'eau.		municipaux d'assainissement des eaux usées) qui facilitera la production des attestations d'assainissement.
Développer des moyens pour mieux prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités lors de l'établissement des exigences, notamment celles relatives aux débordements et aux rejets de phosphore.	х	Une étude qui présente une revue de littérature et les pratiques des juridictions voisines pour mieux prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités a été complétée. Le MDDELCC utilise des méthodes comparables à celles des autres juridictions pour prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités. Le MDDELCC a également publié, sur son site Web, l'étude d'impact économique sur le ROMAEU.
Développer une stratégie d'évaluation de la toxicité des rejets d'eaux usées provenant des infrastructures municipales d'assainissement.	х	Le ROMAEU prévoit que l'effluent d'une station d'épuration ne doit pas présenter de toxicité aigüe pour les organismes exposés et que les stations de moyenne, grande ou très grande taille doivent effectuer des essais de toxicité selon une fréquence et une procédure établies. Il est prévu que les attestations d'assainissement municipales exigent de réaliser la caractérisation de l'effluent de tous les ouvrages municipaux d'assainissement. L'opération débutera en 2017.
En collaboration avec le MAMOT, se doter de moyens coercitifs additionnels pour faire respecter les exigences de rejet prescrites pour les infrastructures municipales d'assainissement, notamment obtenir, préalablement à l'autorisation de tout nouveau développement, une assurance suffisante du règlement diligent des situations non conformes.	X	Le ROMAEU prévoit des sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des exigences du Règlement ou des attestations d'assainissement. Afin d'améliorer le suivi des engagements pris par les municipalités, le MDDELCC a uniformisé son suivi de ceux-ci et balisé les conséquences d'un non-respect de ces engagements. Un outil pour le suivi des engagements a été diffusé auprès des directions régionales du MDDELCC en 2015.

Contrôle et surveillance de la production d'eau potable (rapport 2012-2013 du CDD, chapitre 6)

En 2012-2013, le CDD a procédé à une vérification portant sur le contrôle et la surveillance de la production d'eau potable. À ce jour, le CDD n'a pas encore réalisé le suivi des recommandations formulées.

Recommandations	État de mise en œuvre		œuvre	Actions posées
	Réalisée	En cours	À venir	
S'assurer que les opérateurs d'usines de production d'eau potable possèdent les compétences suffisantes et à jour afin de les exploiter selon les normes, de détecter rapidement toute situation à risque pour la santé publique et de prendre les mesures nécessaires avec diligence.		X		De concert avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commission de la construction du Québec et Emploi-Québec, le MDDELCC s'est assuré de la révision des programmes de formation et de qualification destinés aux opérateurs d'usines de production d'eau potable. De plus, des travaux se poursuivent en collaboration avec Emploi-Québec concernant la mise en place d'exigences de formation continue. L'information sur la formation des opérateurs est actuellement regroupée au niveau des directions régionales. Une opérateurs et du respect des exigences réglementaires concernant la qualification des opérateurs est en cours.
Se doter des moyens de vérifier la qualité du processus d'échantillonnage de l'eau potable et le respect des directives à ce sujet.		х		Un comité de travail a été formé pour déterminer les moyens à mettre en place pour vérifier la qualité du processus d'échantillonnage de l'eau portable. Ce comité a identifié trois actions à mettre en place pour vérifier la qualité du processus d'échantillonnage de l'eau potable. La mise en œuvre de ces recommandations est prévue pour 2016-2017.
Cibler les situations récurrentes de non-respect de la fréquence minimale d'échantillonnage pour orienter ses interventions, afin que les responsables d'usines de production se conforment à ces exigences.		Х		La requête a été ajustée afin de rehausser le seuil d'intervention en cas de non-respect de ces fréquences jusqu'à 80 %. En 2016-2017, il est prévu de développer des requêtes permettant d'identifier des situations récurrentes où la fréquence d'échantillonnage de l'eau n'est pas respectée, bien que le seuil d'intervention fixé par le Ministère soit atteint.
S'assurer que la stratégie de contrôle basée sur le risque permet, à l'intérieur d'un délai déterminé, que l'ensemble des usines de production d'eau		Х		Le MDDELCC a modifié le programme d'inspection des usines de production d'eau potable afin que 25 % des lieux à inspecter soient déterminés de façon aléatoire, en tenant compte des indices de risque. Un comité de travail a été formé pour

potable fasse l'objet d'une	déterminer d'autres moyens d'assurer un degré
inspection ou d'autres moyens de	d'efficacité équivalent à une inspection dans le
contrôle assurant un degré	contrôle des usines de production d'eau potable ne
d'efficacité équivalent.	faisant pas l'objet d'une visite sur le terrain. Les
	recommandations du comité seront mises en
	œuvre en 2016-2017.

Fonds vert : gestion et aide financière (rapport 2014-2015 du CDD, chapitre 4)

Au printemps 2014, le CDD a procédé à une vérification portant sur la gestion et l'aide financière du Fonds vert. Il a réalisé un suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2015-2016 et a conclu que le MDDELCC avait donné des suites satisfaisantes pour une des huit recommandations formulées initialement.

En février 2016, le MDDELCC a amorcé une réforme en profondeur de la gestion du Fonds vert, basée sur les trois grands principes de gouvernance que sont la rigueur, la transparence et la reddition de comptes. À cette fin, le ministre a notamment annoncé un projet visant la création du Conseil de gestion du Fonds vert. Selon ce projet, la nouvelle gouvernance du Fonds vert intégrerait une reddition de comptes plus complète et une communication centralisée, en plus d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande coordination des projets soutenus par les différents ministères. Un projet de loi a été préparé en 2015-2016 pour que le Conseil de gestion du Fonds vert soit pleinement opérationnel d'ici la fin de 2016-2017.

Recommandations	État de mise en œuvre		œuvre	Actions posées
	Réalisée	En cours	À venir	
Mettre en place un cadre de gestion qui permet d'évaluer l'apport du Fonds vert au développement durable, notamment en déterminant des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats et en effectuant un suivi de leur atteinte.		х		Le MDDELCC a produit le cadre de gestion du Fonds vert. Ce cadre s'inspire d'une gestion axée sur les résultats et met en pratique divers aspects liés à la détermination des objectifs, à l'allocation des fonds et à leur suivi, à la reddition de comptes et à l'évaluation.
Mettre en place un cadre de gestion qui permet d'évaluer l'apport du Fonds vert au développement durable, notamment en diffusant l'information importante relative au Fonds vert, dont celle concernant son fonctionnement, les objectifs et les programmes	X			La mise en œuvre de cette recommandation a été jugée satisfaisante par le VGQ lors de son suivi réalisé en 2015-2016.

qui y sont liés, ses revenus, ses		
dépenses ainsi que ses résultats.		
Procéder par appel de propositions et utiliser des critères précis pour évaluer les projets, les prioriser et les sélectionner; en cas de dérogation, consigner dans le dossier les justifications suffisantes pour soutenir les choix effectués.	X	Le cadre de gestion du Fonds vert énonce des modalités entourant les appels de propositions et la sélection des projets. Celles-ci s'appliquent autant aux programmes du MDDELCC qu'à ceux des MO partenaires. Le MDDELCC travaille également à renforcer les documents pertinents relatifs au financement de projets, notamment en ce qui concerne la méthode et les critères de sélection des projets.
Définir les dépenses qui sont admissibles en tant que frais d'administration que les bénéficiaires peuvent réclamer au Fonds vert et les limites y afférentes.	X	Le cadre de gestion du Fonds vert énonce des modalités entourant les frais d'administration que les bénéficiaires peuvent réclamer au Fonds vert. Chaque programme ayant ses particularités, leur cadre normatif ou leur convention d'aide financière doivent préciser l'admissibilité des frais d'administration qui peuvent être réclamés par les bénéficiaires et, le cas échéant, leurs limites.
Fixer des objectifs précis et mesurables pour chacun des projets financés au moyen du Fonds vert, évaluer périodiquement les résultats obtenus et prendre des mesures correctives afin que la situation soit redressée, s'il y a lieu.	х	Le cadre de gestion du Fonds vert spécifie la nécessité de fixer des objectifs pour les projets qui bénéficient de l'aide financière du Fonds vert. Ces objectifs doivent notamment être précisés lors de la signature des conventions d'aide financière signées entre le MDDELCC et les bénéficiaires.
Fixer des objectifs précis et mesurables, axés sur les résultats, pour chacun des programmes financés par l'intermédiaire du Fonds vert et évaluer périodiquement leur atteinte.	X	Le cadre de gestion du Fonds vert précise les éléments que doivent contenir les cadres normatifs des programmes bénéficiant de l'aide financière du Fonds vert. Les objectifs d'un programme doivent définir les résultats souhaités et être suffisamment clairs et précis pour qu'on puisse compiler des résultats après une ou plusieurs années de mise en œuvre.
Procéder à des évaluations de programme ou achever celles en cours et prendre des mesures correctives, lorsque c'est nécessaire.	х	Le MDDELCC a élaboré une politique ministérielle en matière d'évaluation de programme et établi une planification triennale des travaux d'évaluation en prenant en compte, notamment, l'importance du financement des programmes. Des exigences en matière d'évaluation ont également été incluses dans les ententes administratives signées avec les MO partenaires en 2014 et en 2015.

S'assurer de la pertinence et du		Le cadre de gestion du Fonds vert énonce des
caractère raisonnable des frais d'administration imputés au	x	modalités entourant l'imputation de frais d'administration par le MDDELCC ou les MO
Fonds vert.		partenaires au Fonds vert. Le MDDELCC a documenté ses frais d'administration imputés au Fonds vert.

Centre d'expertise hydrique du Québec : application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages (rapport 2015-2016 du CDD, chapitre 3)

Au printemps 2015, le CDD a procédé à une vérification portant sur l'application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages. À ce jour, le CDD n'a pas encore réalisé le suivi des recommandations formulées.

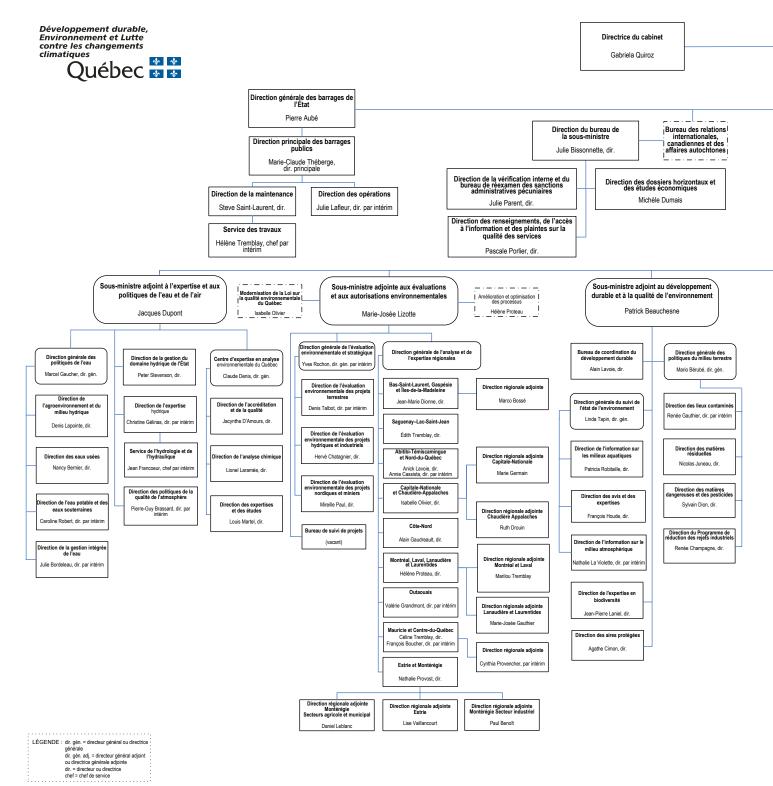
Le MDDELCC a entrepris plusieurs actions afin de donner suite aux recommandations du CDD. Il a notamment mis en place un comité directeur, présidé par un expert indépendant et composé de représentants provenant de l'externe et du MDDELCC, dont le mandat est d'assurer la réalisation du Plan d'action sur la gestion des barrages au Québec. La convention de performance et d'imputabilité du Centre d'expertise hydrique du Québec avait été annulée au 1^{er} avril 2015. Depuis le 8 février 2016, la Direction de la sécurité des barrages relève dorénavant du sous-ministre adjoint au contrôle environnemental et à la sécurité des barrages. Une nouvelle direction générale des barrages de l'État a été créée pour veiller uniquement à l'exploitation des barrages publics et relève directement de la sous-ministre.

Recommandations	État de mise en œuvre		œuvre	Actions posées
	Réalisée	En cours	À venir	
Mettre en place un processus rigoureux assurant que les propriétaires de barrages se conforment à la Loi sur la sécurité des barrages, notamment à l'égard de leurs obligations relatives à : - la transmission des documents liés à l'évaluation de la sécurité; - la réalisation selon le calendrier prévu des travaux présentés dans l'exposé des correctifs.		X		Une stratégie d'intervention à l'égard des différentes situations dérogatoires a été élaborée et mise en œuvre. Des ajustements aux processus de travail et aux systèmes informatiques ainsi que le développement d'indicateurs pour mesurer l'application des obligations par les propriétaires sont en cours de réalisation. Les procédures relatives à la délivrance des ordonnances ont été précisées. Un total de 31 dossiers ont été identifiés pour être transférés au ministère de la Justice afin que les propriétaires se conforment à la Loi.
Mettre en œuvre les dispositions pénales mentionnées dans la Loi		х		Les procédures relatives à l'application des mesures pénales ont été précisées.

pour les propriétaires qui enfreignent celle-ci.		
Procéder à une reddition de comptes complète sur l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.	Х	Des indicateurs ont été élaborés et un tableau de bord est en cours de réalisation pour mesurer l'application des obligations par les propriétaires et la performance de l'unité.
Établir les critères servant à déterminer le caractère essentiel des barrages à la mission de l'État et les utiliser pour définir le parc de barrages devant être sous sa responsabilité.	X	Depuis octobre 2015, un sous-comité travaille à définir, en tenant compte des principes du développement durable, les critères qui permettent de déterminer si un barrage est essentiel à la mission de l'État. Ces critères ont été appliqués à l'ensemble des barrages sous la responsabilité de l'État. Les consultations des partenaires et les propositions pour des orientations sont à venir.
Établir une politique quant à la tarification des services rendus aux bénéficiaires afin qu'elle soit équitable et veiller à son application dans le plus bref délai.	х	Le sous-comité poursuit son travail pour définir, en tenant compte des principes du développement durable, les balises qui permettent de tarifer les différents utilisateurs et bénéficiaires des barrages publics. Les consultations des partenaires et les propositions pour des orientations sont à venir.
Effectuer les activités de surveillance des barrages conformément aux exigences réglementaires.	х	Le taux de réalisation des activités de surveillance requises selon le Règlement sur la sécurité des barrages est de 100 % pour 2015-2016.
Procéder à l'entretien des barrages de manière à en assurer le fonctionnement et la sécurité.	X	Des efforts importants ont été déployés afin de cerner les problématiques entourant le déficit d'entretien des barrages mécanisés. Un processus de priorisation des demandes d'intervention et un programme d'entretien correctif déployés sur cinq ans ont été élaborés et mis en œuvre. Un programme d'entretien préventif a été élaboré. Des ressources ont été ajoutées dans les équipes affectées aux ouvrages mécanisés.
Améliorer la qualité de l'information de gestion portant sur le suivi des projets de travaux majeurs en cours et à venir.	х	Des indicateurs ont été élaborés. D'autres indicateurs et un tableau de bord sont en cours d'élaboration, afin de suivre les travaux majeurs sous la responsabilité du MDDELCC.
Produire et diffuser, en conformité avec les exigences réglementaires et les bonnes pratiques, la documentation se rapportant à la régularisation du	х	Des plans de rattrapage pour la production des documents manquants en conformité avec les exigences réglementaires ont été mis en place. La mise à jour des documents des sommaires des plans de gestion des eaux retenues et des sommaires des plans de mesures d'urgence est

régime hydrique et aux situations d'urgence.		complétée dans une proportion de 100 %. La mise à jour des plans de mesures d'urgence et des plans de gestion des eaux retenues sera complétée en décembre 2016. Un plan d'action 2015-2018 a été mis en œuvre afin de produire ou de mettre à jour les manuels d'opération.
Assurer une préparation suffisante du personnel qui a un rôle à jouer dans les situations d'urgence.	х	Le plan de formation du personnel impliqué dans les situations d'urgence a été approuvé. Des sessions de sensibilisation ont été dispensées à l'automne 2015.
Procéder à une reddition de comptes permettant d'apprécier sa performance relativement à la gestion des barrages sous sa responsabilité.	х	Des indicateurs et un tableau de bord ont été développés pour mesurer l'application des obligations réglementaires ainsi que les activités d'exploitation des barrages publics sous la responsabilité du MDDELCC.
Prendre en compte les principes de développement durable, de façon complète et structurée, lors de l'élaboration ou de la révision de ses actions structurantes.	X	Trois actions structurantes ont été priorisées pour être documentées à l'aide des principes du développement durable : la définition du parc de barrages publics, l'établissement de la politique de tarification et une proposition visant la révision de la Loi sur la sécurité des barrages et de son règlement. Ces trois actions sont en processus avec l'aide de l'équipe de conseillers en matière de développement durable.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016



Le 31 mars 2016

